CONTRAT DE VILLE DE **LÉZIGNAN-CORBIÈRES** 2024/2030

Lézignan-Corbières
Capitale des Corbières, Porte du Minervois

PRÉFET DE L'AUDE
Liberté
Égalité
Fraternité

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Région Occitanie
Pyrénées - Méditerranée

AUDE
Le département

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

RÉGION LÉZIGNANAISE CORBIÈRES MINERVOIS
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf de l'Aude

anct
agence nationale de la cohésion des territoires

quartiers2030

1. INTRODUCTION 4
1.1 Contexte réglementaire 4
1.2. La géographie prioritaire 5
1.3. Le contexte local de la politique de la ville 6
1.4. Les grands principes 7
2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE 10
2.1. Emploi et développement économique 12
2.2. Émancipation 14
2.3. Lien social et mixité 16
2.4. Les enjeux transversaux 18
3. LES PROJETS D'INVESTISSEMENT 24
4. LA DÉCLINAISON LOCALE DES CONVENTIONS ET PLANS NATIONAUX 24
5. GOUVERNANCE 25
5.1. Composition et modalités de pilotage 25
5.2. Les relations partenariales 28
5.3. L'ingénierie 30
6. ÉVALUATION 31
6.1 Objectifs de l'évaluation 31
6.2 Les modalités d'évaluation 31
6.3 La temporalité d'évaluation 32
6.4. Les questions évaluatives 33
7. ANNEXES 35
ANNEXE 1 – Les engagements des partenaires au titre du contrat de ville 35
Engagement de l'Etat 35
Engagement de la commune de Lézignan-Corbières 39
Engagement de la communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois 39
Engagement de la Région 40
Engagement du Département 45
Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des territoires, en faveur des Contrats de Ville 47
Engagement de France travail 48
Engagement de la CAF 49

ANNEXE 2 – Référentiel d'évaluation **51**
Le référentiel 51
Les indicateurs de suivi 54
ANNEXE 3 - Synthèse de la concertation citoyenne **58**

1. INTRODUCTION

1.1 Contexte réglementaire

Lézignan-Corbières entre pour la seconde fois dans la géographie de la nouvelle politique de la ville.

La loi n° 2014-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine a redéfini le cadre de la politique de la ville, politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est depuis lors, conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La nouvelle génération des contrats de ville « Engagements quartiers 2030 » prévoit en priorité la mobilisation des interventions des institutions dans le cadre de leur droit commun. Les financements spécifiques accordés dans le cadre du présent appel à projets viennent en complément des crédits de droit commun.

« Favoriser l'émancipation par l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la sécurité, la qualité architecturale et la transition écologique, la lutte contre les discriminations », c'est l'ambition que porte le Président de la République à travers la démarche « Quartiers 2030 ».

Après le lancement du plan Quartiers 2030 par le président de la République à Marseille (26 juin 2023), le comité interministériel des villes du 27 octobre 2023, puis la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains, l'instruction relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030 du 04 janvier 2024 précise les contours de structuration du prochain contrat de ville 2024/2030 :

- Mobilisation de l'ensemble des partenaires intéressés à la politique de la ville.
- Fin des piliers et resserrement sur des priorités locales
- Mobilisation des acteurs publics mais aussi privés, légitimes à prendre une part active aux actions menées dans les quartiers et à s'engager contractuellement pour ce faire.
- Région, Départements, acteurs de l'éducation et de l'emploi, acteurs de l'action sociale, de l'animation culturelle et sportive sont fortement invités à s'impliquer dans la vie de ce contrat de ville 2024/2030.
- L'impératif d'associer les habitants et les usagers des quartiers à la définition des contrats de ville puis à leur mise en œuvre, avec le développement d'un volet " participation citoyenne".
- Les collectivités sont encouragées à aller chercher les publics les plus éloignés des dispositifs de concertation.

1.2. La géographie prioritaire

La nouvelle géographie prioritaire est établie en référence au décret n ° 2023-1314 du 28 décembre 2023, modifiant le décret n ° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains. Le quartier « Centre-Ville » de Lézignan-Corbières est intégrée dans cette géographie prioritaire. Selon ce décret, "le choix des quartiers est effectué selon un indicateur unique à savoir le seuil de population à bas revenu, soit les ménages dont le revenu par unité de consommation est inférieur à 60% du revenu fiscal médian de référence. Ceci est assorti d'un critère de peuplement qui correspond à une aire urbaine de plus de 10 000 habitants dans lequel le quartier prioritaire doit s'inscrire. Le QPV doit comporter au moins 1000 habitants.

Le quartier « Centre-ville » de Lézignan-Corbières est estimé à 3 059 habitants.

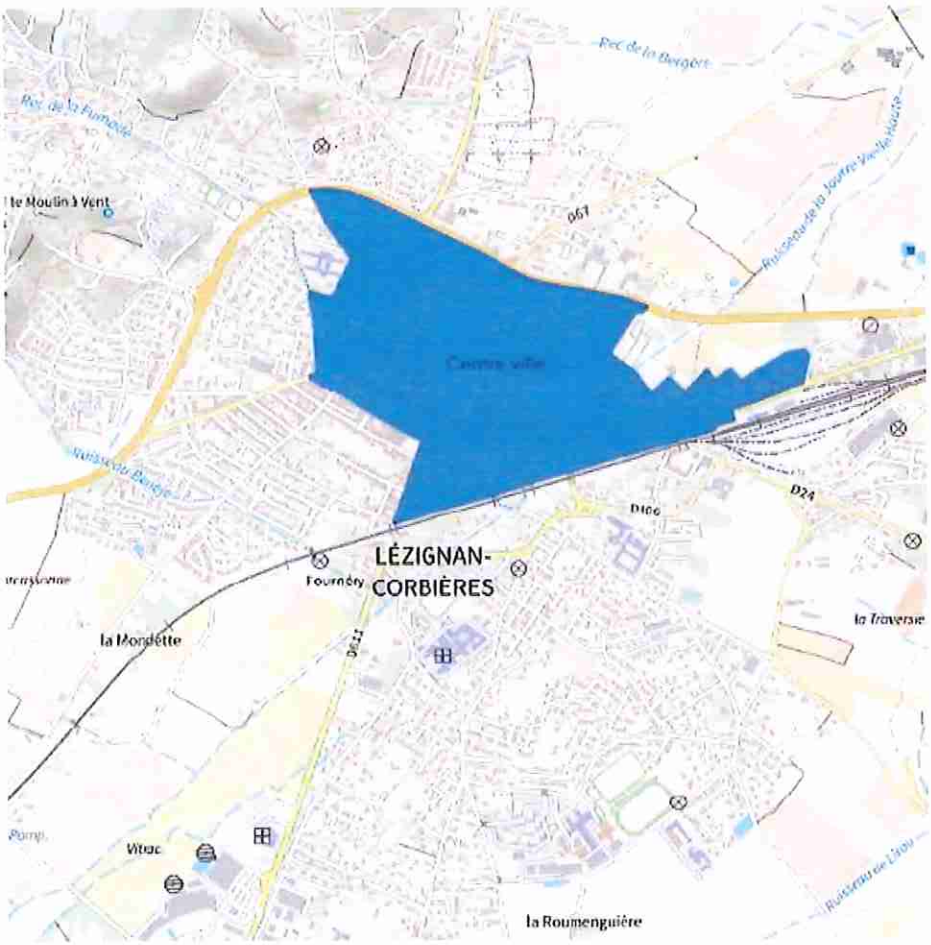

Le profil des habitants du QPV en 2024

DÉMOGRAPHIE

3 059

Habitants

PRÉCARITÉ

59%

Taux de bas revenus

38.9%

Taux de pauvreté

DÉMOGRAPHIE

1,5

Indice de jeunesse

21,6%

60 ans et +

ÉDUCATION

54%

16/25 ans non scolarisés et sans emploi

DÉMOGRAPHIE

21%

Familles monoparentales

Allocataires CAF

EMPLOI

39,9%

Taux d'emploi 15/64 ans

24,1%

Part d'emplois précaires

1.3. Le contexte local de la politique de la ville

La ville de Lézignan-Corbières, l'Etat, ainsi que les autres partenaires signataires ont mis en œuvre la Politique de la Ville à travers un premier contrat de ville élaboré pour la période 2015-2020.

L'évaluation finale de ce premier contrat de ville a permis de dégager des axes de développement pour les années futures :

- Poursuivre l'ambition de renforcer le mieux-vivre ensemble et la mixité
- Développer de l'aller-vers et impliquer toujours davantage les citoyens dans la vie de la cité et de leur quartier
- Renforcer les partenariats et impliquer les entreprises pour favoriser l'accès des jeunes à l'emploi
- Renforcer l'accompagnement à l'accès aux droits
- Impliquer davantage les parents dans la réussite éducative de leurs enfants.

Le lancement du nouveau contrat de ville s'inscrit dans une ambition politique plus globale de la commune pour le quartier du centre-ville, repose sur quatre principales ambitions :

1. Education, prévention de la délinquance et insertion de la jeunesse
2. Attractivité commerciale
3. Valorisation et développement des métiers d'art
4. Tranquillité publique du centre-ville

1.4. Les grands principes

La politique de la ville est "*une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants* ». Elle doit *« assurer l'égalité entre les territoires, réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et améliorer les conditions de vie de leurs habitants* ». (art. 1 de la loi Lamy)

Elle se fixe 10 principaux objectifs :

1. Lutter contre les inégalités
2. Garantir aux habitants l'égalité "réelle" d'accès aux droits et aux services publics (éducation, santé, culture...) ou encore à l'emploi
3. Faire du développement économique, améliorer l'habitat
4. Garantir la "tranquillité des habitants" (politiques de sécurité et de prévention de la délinquance)
5. Mieux intégrer les quartiers dans leur unité urbaine (accessibilité en transports en commun)
6. Favoriser la mixité fonctionnelle, urbaine et sociale des quartiers
7. Revitaliser" et "diversifier" l'offre commerciale des quartiers
8. Faire du développement durable et lutter contre la précarité énergétique
9. Reconnaître" et "valoriser" l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers
10. Lutter contre les discriminations et favoriser l'intégration.

(Art. 1 de la Loi Lamy).

En 2024, « *Favoriser l'émancipation par l'éducation, l'emploi, l'entrepreneuriat, la sécurité, la qualité architecturale et la transition écologique, la lutte contre les discriminations* », est l'ambition que porte le Président de la République à travers la démarche « Quartiers 2030 ».

Conformément à l'esprit de la loi Lamy, Lézignan-Corbières déclinera à nouveau, entre 2024 et 2030, une politique de la ville qui *mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun*.

Ce n'est que lorsque la nature des difficultés le nécessite qu'elle met en œuvre les instruments qui lui sont propres :

- Les crédits spécifiques du BOP 147 avec lesquels le contrat de ville de Lézignan-Corbières finance prioritairement des actions portées par le tissu associatif. 50% des actions feront d'ailleurs l'objet de CPO

- Le dispositif d'adultes-relais
- Les crédits dédiés à la cité éducative.

La politique de la ville sera déclinée en co-construction avec les partenaires institutionnels, les acteurs économiques et les habitants, afin de répondre aux besoins des habitants les plus éloignés des dispositifs de droit commun.
Le contrat de ville de Lézignan-Corbières utilisera le contrat de ville comme levier

- D'innovation
- D'expérimentation
- De participation citoyenne.

L'orientation du contrat de ville "Engagements Quartiers 2030" est le fruit d'une démarche participative ayant impliqué plusieurs familles d'acteurs et de partenaires :

- Les partenaires institutionnels et financiers qui ont participé :
  - Aux instances d'évaluation du contrat de ville 2014/2022
  - À des COTECH (co-construction, consolidation et validation des orientations stratégiques du contrat de ville),
  - Un séminaire partenarial d'élaboration du plan d'actions (Emploi/développement économique, émancipation, lien social / solidarité).
- Le tissu associatif et les acteurs locaux qui ont également participé à l'évaluation du contrat de ville 2014/2022 puis à la préfiguration du présent contrat de ville (séminaire partenarial).
- Les habitants lors d'un temps de concertation réalisé par le biais d'un questionnaire en ligne.

La construction du prochain contrat de ville de Lézignan-Corbières : une démarche collaborative ponctuée de temps partenariaux forts :

AVRIL / DÉCEMBRE

2022

EVALUATION FINALE
du contrat de ville 2014/2022
15 partenaires institutionnels mobilisés
Recueil de parole / diagnostic auprès de 25 porteurs de projets et 60 familles

OCTOBRE

2023

CONSULTATION CITOYENNE
115 citoyen(ne)s ont répondu à une enquête en ligne

NOVEMBRE

2023

CONCERTATION PARTENARIALE
30 partenaires (institutionnels, acteurs locaux, porteurs de projets) impliqués dans un séminaire thématique d'analyse partagée

FÉVRIER

2024

CONCERTATION PARTENARIALE
15 partenaires institutionnel ont travaillé à finaliser le contenu du contrat de ville "Engagements Quartiers 2030"

MARS

2024

VALIDATION POLITIQUE
du document cadre
avec les membres du COPIL

2. ORIENTATIONS STRATÉGIQUES ET DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

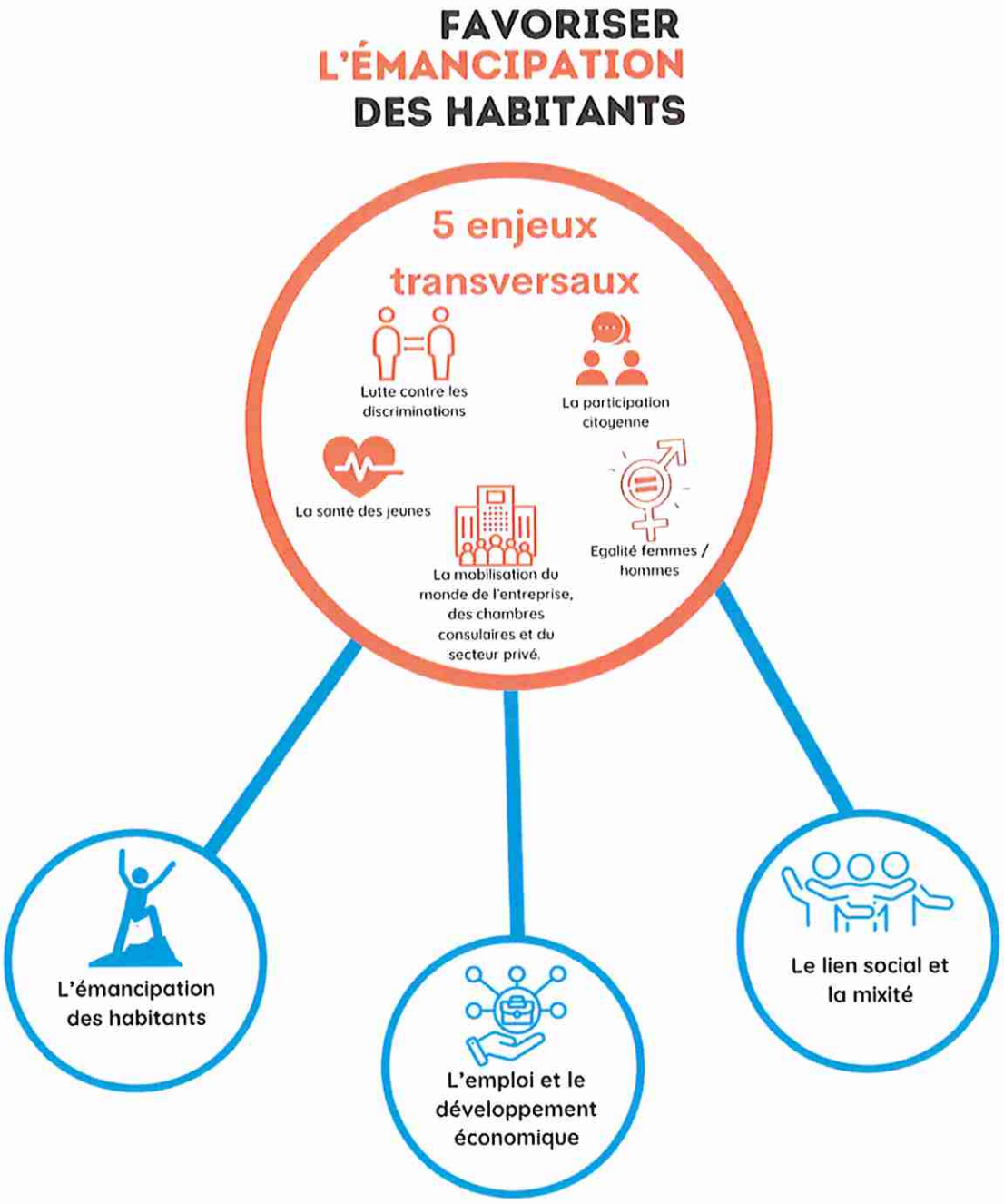

3 priorités resserrées

Le contrat de ville 2024/2030 de Lézignan-Corbières porte une ambition transversale forte, celle de favoriser l'émancipation citoyenne des habitants du quartier prioritaire « Centre-ville ». Ce projet de quartier s'articule autour de :

Cinq enjeux transversaux...

1. La participation citoyenne
2. Lutte contre les discriminations
3. Egalité femmes / hommes
4. La mobilisation du monde de l'entreprise, des chambres consulaires et du secteur privé.
5. La santé des jeunes.

... et trois priorités resserrées :

1. L'emploi et le développement économique
2. L'émancipation
3. Le lien social et mixité

2.1. Emploi et développement économique

2.1.1. Éléments de diagnostique

Données de contexte
Issues de la statistique publique (Insee, etc.)

EMPLOI

39,9%
Taux d'emploi 15/64 ans

24,1%
Part d'emplois précaires

+10,7%
C'est l'augmentation du poids des emplois précaires en QPV

CHÔMAGE DES FEMMES

43,4%
C'est la part des femmes parmi les demandeurs d'emploi

+35.7%
Les femmes en recherche d'emploi sont celles qui ont été les plus impactées par la crise sanitaire, et avec encore plus d'acuité pour celles âgées de plus de 50 ans (+35,7% entre 2019 et 2020).

CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

49,2%
De demandeurs d'emploi de longue durée

28,1%
De demandeurs d'emploi de très longue durée (2 ans et +)

Diagnostic partenarial
Eléments issus du séminaire d'analyse partagé

LES JEUNES

FREINS

- Pour les jeunes, il existe des freins périphériques majeurs constatés sur Lézignan-Corbières : la mobilité, la santé, l'alimentation.
- Il existe un public jeune fragilisé, sortant trop souvent d'un parcours scolaire sans diplôme.

Evaluation
Eléments issus des conclusions de l'évaluation finale du contrat de ville 2014/2022

DISCRIMINATIONS

PROMOTION DE L'ÉGALITÉ
Seule une action est menée sur l'égalité des chances et la lutte contre les discriminations alors que l'accès à l'emploi reste un champ particulièrement concerné par cette problématique.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

COMMERCES
La dynamisation du tissu commercial et entrepreneurial a été bien abordée à partir de 2018 dans le contrat de ville, dont des actions pérennes incluant les jeunes pour dynamiser le centre-ville. Un partenariat de qualité qui a permis aux habitants de monter des projets remarquables.

INSERTION

ACCOMPAGNEMENT
Les actions d'accompagnement personnalisé à l'emploi mériteraient d'être encore développées.

PARTENARIAT

RÉSEAU
Le besoin d'encourager la création de nouvelles collaborations et le renforcement de l'action en lien avec les partenaires institutionnels de l'insertion et de l'emploi.

2.1.2. Les axes stratégiques et leurs déclinaisons

PRIORITÉ 1. EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ENJEUX STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
1. Emploi et insertion	1.1 Lever les freins d'accès à l'emploi	1.1.1 Valoriser le renforcement des compétences et des savoir-faire des personnes sans diplôme à la recherche d'un emploi
		1.1.2 Renforcer l'offre d'apprentissage de la langue française (illettrisme, FSE), et lutter contre l'illectronisme
	1.2. Développer la formation	1.2.1 Favoriser la mobilisation des habitants avant toute action d'insertion
2. Dynamiser le tissu économique et commercial	2.1 Mobiliser et impliquer les entreprises	2.1.1 Associer les entreprises aux actions liées à l'emploi et l'insertion
	2.2 Favoriser le développement des métiers d'art	2.2.2 Soutenir la création d'activité sur les métiers d'art

2.2. Émancipation

2.2.1. Éléments de diagnostique

Données de contexte
Issues de la statistique publique (Insee, etc.)

SCOLARISATION

51,7%

De taux de retard à l'entrée en 3ème

EDUCATION

NIVEAU

Un très faible niveau de formation et de diplôme.

PAUVRETÉ

ECARTS QUI SE CREUSENT

Les écarts entre populations QPV et communale restent fort 17 points d'écarts concernant le taux de pauvreté, 10 points d'écarts concernant la part des revenus d'activité et un poids des prestations sociale deux fois plus important en QPV qu'à l'échelle communale.

Diagnostique partenarial
Eléments issus du séminaire d'analyse partagé

LES JEUNES

DÉCROCHAGE

Un fort décrochage scolaire et peu de coordination en réponse à cette problématique grandissante.

ACCÈS AUX DROITS

MOBILITÉ

L'accès aux droits est impacté par le manque de mobilité.

APPRENTISSAGE

MAÎTRISE DE LA LANGUE

Un besoin fort en apprentissage de la langue pour les parents qui, faute de maitrise de la langue, concourent plus difficilement à l'appui à la réussite éducative de leur enfant.

Evaluation
Eléments issus des conclusions de l'évaluation finale du contrat de ville 2014/2022

SANTÉ

ACCÈS AUX SOINS

L'offre de santé reste un des enjeux prioritaires du quartier qui devra être pris en compte dans le contrat de ville à venir. La désertification médicale qui se développe pose de réelles questions pour l'avenir.

SANTÉ

ADDICTIONS

Les problématiques liées aux addictions, à l'alimentation et à la santé mentale sont identifiées comme des enjeux principaux auxquels le contrat de ville pourra utilement tenter de répondre.

AXE STRATÉGIQUE 2. ÉMANCIPATION		
ENJEUX STRATÉGIQUES	**OBJECTIFS STRATÉGIQUES**	**OBJECTIFS OPÉRATIONNELS**
1. Émanciper par l'éducation / Cité éducative	1.1. Lutter contre le décrochage scolaire	1.1.1 Participer à la lutter contre l'absentéisme et repérer les enfants décrocheurs, favoriser la prévention précoce
		1.1.2 Remobiliser les jeunes sur un parcours
	1.2 Renforcer les actions favorisant l'implication des parents dans la réussite éducative de leur enfant	1.2.1 Poursuivre les actions de soutien à la parentalité
		1.2.2 Favoriser le rapprochement entre l'institution scolaire et les parents d'élèves dans et hors les murs de l'école
2. Assurer l'accès aux droits fondamentaux et prévenir le non-recours	2.1 Favoriser l'accès aux droits des personnes les plus isolées	2.1.1 Renforcer la médiation numérique et lutter contre l'illectronisme
		2.1.2. Développer le principe de l'aller-vers les publics les plus précaires et isolés
	2.2 Assurer un accès aux soins et prévenir le non-recours à l'offre de santé	2.2.1 Enrichir l'offre de prévention et de médiation en santé, notamment en santé mentale
	2.3 Lutter contre la précarité énergétique	2.3.1 Accompagner les personnes vivant dans des logements mal isolés / indignes
		2.3.2 Renforcer la sensibilisation / information aux pratiques durables en matière de consommation énergétique
		2.3.3 Mobiliser les bailleurs sur des actions de médiation
3. Assurer un accès à la culture pour toutes et tous	3.1 Développer une offre culturelle de proximité	3.1.1 Faciliter les rencontres amateurs / professionnels
		3.1.2 Favoriser l'ouverture culturelle des habitants : scientifique, artistique, valorisation des cultures propres aux habitants.
	3.2 Permettre à tous d'accéder au sport	3.2.1 Développement d'une offre sportive adaptée (à tous les âges et à toutes les conditions de vie) et tout au long de la vie

2.3. Lien social et mixité

2.3.1. Éléments de diagnostique

Diagnostique partenarial
Eléments issus du séminaire d'analyse partagé

LIEN SOCIAL

REPLI SUR SOI

Les communautés se mélangent trop peu, le lien social est à consolider.

ESPACE PUBLIC

RÉAPPROPRIATION

L'espace public doit être réinvesti par des actions, événements "populaires" pour permettre à chacun de se le réapproprier.

Participation des habitants
Eléments issus de la concertation des habitants

LIEN SOCIAL

TENSIONS

Les habitants évoquent avec récurrence les incivilités, les tensions de voisinage, le repli sur soi et sur sa communauté culturelle.

ANIMATION SOCIALE

VIVRE ENSEMBLE

Les habitants sont en attente d'une animation de la vie sociale qui rassemble et donne vie au quartier.

Eléments issus de la concertation des habitants

CADRE DE VIE

DÉLABREMENT

Le sentiment de saleté, de délabrement de l'espace public n'incite pas les habitants à l'investir et à créer du lien social.

CULTURE

ANIMATION CULTURELLE

Des habitants qui estiment que l'offre culturelle est trop faible voire n'existe pas.
Cette absence alimente un rapport négatif au quartier, ne favorise ni la mixité ni le vivre-ensemble.

AXE STRATÉGIQUE 3. LIEN SOCIAL ET MIXITÉ

ENJEUX STRATÉGIQUES	OBJECTIFS STRATÉGIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS
1. Promouvoir le « vivre ensemble »	1.1 Promouvoir la mixité	1.1.1 Encourager la rencontre et l'entre-aide intergénérationnelles
		1.1.2 Lutter contre le communautarisme notamment avec l'effet levier du sport
	1.2 Investir l'espace public comme levier de lien social	1.2.1 Soutenir les actions sur l'espace public qui fédèrent et permettent la rencontre (intergénérationnelle, interculturelle, mixité sociale)
		1.2.2 Investir les espaces délaissés pour en favoriser la réappropriation par les habitants
	1.3 Promouvoir l'implication des habitants	1.3.1 Développer la médiation (aller-vers) pour une implication des habitants dans la vie de leur quartier.
		1.3.2 Mobiliser les bailleurs sociaux sur des actions collaboratives et de participation citoyenne
2. Faire de la culture un levier de lien social	2.1 Valoriser les spécificités des différentes cultures lézignanaises	2.1.1 Développer des projets culturels pour favoriser l'ouverture, l'interconnaissance et le vivre-ensemble.
		2.1.2 Investir l'espace public pour développer de la culture populaire et accessible à tous

2.4. Les enjeux transversaux

La participation citoyenne

L'implication du/des référents du quartier prioritaire

La ville de Lézignan-Corbières a mis en place des référents de quartier : 27 référents pour 7 secteurs couvrant l'ensemble des quartiers de la ville, y compris le quartier prioritaire. Ces référents sont nécessairement des habitants du quartier dont ils sont référents, et il s'agit de bénévoles.

Leur rôle est de recueillir et relayer la parole des habitant(e)s auprès des élus, et apporter des réponses claires à leurs problématiques. L'objectif de ce principe de référent est de favoriser l'implication des habitants dans la vie locale, d'améliorer les conditions de vie et le quotidien des lézignanais, favoriser plus largement le mieux-vivre ensemble.

- Le référent du quartier prioritaire est impliqué dans la vie du contrat de ville afin d'assurer le relai de la parole des habitants. Pour assurer ce relai, l'équipe projet politique de la ville :
- Sensibilise le référent de quartier à la politique de la ville et porte le programme d'action à sa connaissance, pour qu'il participe au partage de cette connaissance avec les habitants.
- Assure une communication régulière auprès des habitants pour faire connaître l'existence du référent de quartier et son rôle
- Formalise un échange mensuel avec le référent de quartier pour une prise en compte de la parole des habitants. Le chef de projet politique de la ville transmet à cette occasion l'actualité du contrat de ville, de manière à ce que le référent de quartier participe à faire connaître les actions aux habitants.

Le référent est également invité à participer aux commissions thématiques. Il y est sensibilisé en amont. Il est informé des dates et du fonctionnement de ces commissions suffisamment tôt pour qu'il puisse recueillir la parole des habitants sur le sujet. S'il ne peut pas participer à la commission, le chef de projet recueille sa parole en amont et relaie cette parole lors de chaque commission.

Le référent est invité à participer à tout autre temps de diagnostique partagé ou d'évaluation du contrat de ville.

Il est invité à participer aux comités de pilotage du contrat de ville.

Une mobilisation plus large des citoyens

Les habitants du quartier prioritaire

La concertation mise en œuvre pour construire ce nouveau contrat de ville a démontré toute la force d'un projet mené en collaboration avec l'ensemble des acteurs du territoire. Ainsi une concertation plus large des habitants du quartier prioritaire sera organisée à chaque temps d'évaluation du contrat de ville (mi-parcours puis fin de parcours). Cette parole sera prise en compte dans l'évaluation et les préconisations qui en découleront.

Les acteurs locaux

Pour assurer une dynamique collaborative, l'ambition est de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés / impliqués dans la politique de la ville, de regrouper les forces vives locales et les expertises

du territoire. Ainsi, pour alimenter les réflexions et préconisations thématiques, ainsi que les diagnostiques et évaluations, le tissu associatif et les entreprises locales sont mobilisés.

Ils sont invités à :

- Participer aux réflexions concourant au développement du quartier (commissions thématiques, diagnostiques partagés, temps d'évaluation)
- Donner leur avis sur les actions mises en œuvre
- Alimenter la connaissance du quartier et de ses habitants
- Être force d'expertise et de propositions
- Concourir à la visibilité de la politique de la ville.

Lutte contre les discriminations

Le cadre normatif général de la discrimination est fixé par l'article 1er de la loi n°2008-496 du 27 mai 2008.

selon la loi, la discrimination constitue « toute distinction opérée entre les personnes physiques sur le fondement de leur origine, de leur sexe, de leur situation de famille, de leur grossesse, de leur apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de leur situation économique, apparente ou connue de son auteur, de leur patronyme, de leur lieu de résidence, de leur état de santé, de leur perte d'autonomie, de leur handicap, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation sexuelle, de leur identité de genre, de leur âge, de leurs opinions politiques, de leurs activités syndicales, de leur capacité à s'exprimer dans une langue autre que le français, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée », qu'il s'agisse de personnes physiques ou morales ».

La loi fait la distinction entre la discrimination directe et indirecte :

La discrimination directe est « *la situation dans laquelle, sur le fondement de son origine, de son sexe, de sa situation de famille, de sa grossesse, de son apparence physique, de la particulière vulnérabilité résultant de sa situation économique, apparente ou connue, de son auteur, de son patronyme de son lieu de résidence, de son état de santé, de sa perte d'autonomie, de son handicap, de ses caractéristiques génétiques, de ses mœurs, de son orientation sexuelle, de son identité de genre, de son âge, de ses opinions politiques, de ses activités syndicales, de sa capacité à s'exprimer dans une autre langue que le français, de son appartenance ou de sa non appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre ne l'est, ne l'a été ou ne l'aura été dans une situation comparable* » ;

la discrimination indirecte constitue « *une disposition, un critère ou une pratique neutre en apparence, mais susceptible d'entraîner, pour l'un des motifs mentionnés au premier alinéa, un désavantage particulier pour des personnes par rapport à d'autres personnes, à moins que cette disposition, ce critère ou cette pratique ne soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens pour réaliser ce but ne soient nécessaires et appropriés* ».

Ainsi une discrimination est le croisement de trois éléments : une inégalité de traitement, fondée sur au moins un critère défini par la loi, dans un domaine déterminé par la loi tel que l'emploi, le logement, l'éducation, le service public, l'accès aux biens et aux services.

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 précisait que la politique de la ville « ... concourt à l'égalité entre femmes et hommes à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée ».

La lutte contre les discriminations fait à nouveau partie intégrante du contrat de ville engagements Quartiers 2030, et constitue l'un des cinq enjeux transversaux. Elle se décline dans le présent contrat de ville selon trois axes transversaux dans l'ensemble des champs thématiques investis par le contrat de ville et dans lesquels la discrimination s'exerce :

1. La levée des freins à l'égalité des chances et des droits
2. La lutte contre les stéréotypes
3. L'accompagnement des victimes de discriminations à faire valoir leur droit à l'égalité de traitement

La promotion de l'égalité femmes / hommes

En France, les droits des femmes ont été renforcés à la faveur d'évolutions législatives et réglementaires qui se sont enrichis au fil des années. Pour autant, en dépit de réelles avancées, d'importantes inégalités entre les femmes et les hommes persistent.

Érigée au rang de Grande cause nationale des deux derniers quinquennats, l'égalité entre les femmes et les hommes est, dans ce contexte, une politique publique prioritaire et définie notamment par le plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes « Toutes et tous égaux » autour de 4 axes :

- La lutte contre les violences faites aux femmes
- La santé des femmes
- L'égalité professionnelle et économique
- La culture de l'égalité

Le Contrat de Ville de Lézignan-Corbières souhaite travailler plus particulièrement deux axes principaux :

Diminuer l'exposition aux vulnérabilités dans les domaines de la santé, de l'accès aux droits et de l'emploi notamment

L'exposition aux vulnérabilités est exacerbée du fait de la situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Elle se traduit par des discriminations ou par des freins entravant l'accès aux droits de manière globale. Ces inégalités en partie « intégrées » par les personnes

qui les subissent peuvent conduire à une forme d'auto-censure limitant de fait le champ des possibles : l'accès à l'entrepreneuriat, aux responsabilités politiques ou sociales, etc.

Des situations de vulnérabilité s'observent également dans le domaine de la santé sexuelle, de la santé en général, de l'éducation et de la sécurité. Les violences à l'égard des femmes procèdent de ces inégalités. Elles sont multiformes, systémiques et portent atteinte à la dignité, aux libertés et sont une violation des droits humains.

Dans le cadre de la politique de la ville, de nombreuses actions visent à diminuer l'exposition à ces vulnérabilités en favorisant l'accès aux droits, en proposant un accompagnement spécifique aux femmes afin de lever les obstacles et les freins rencontrés et en luttant contre les discriminations et les violences qu'elles peuvent subir. Il s'agira pendant la période 2024-2030 de poursuivre, consolider et d'approfondir ces actions.

Renforcer l'inclusivité de l'espace public

L'égalité d'accès et d'usage de l'espace public par toutes et tous est un enjeu crucial pour le territoire du Grand Narbonne. La présence et la visibilité des femmes dans l'espace public est en effet à la fois un indice et un facteur des conditions d'égalité entre les femmes et les hommes, qu'il s'agisse d'espace public extérieur ou d'espace médiatique.

Favoriser le sentiment de sécurité et de tranquillité et renforcer l'inclusivité de l'espace public est donc un enjeu fort car ces termes expriment à la fois un idéal d'espace démocratique et une série de moyens permettant d'agir sur les inégalités et les violences en facilitant le dialogue, la médiation sociale et les actions en prévention. Il s'agit ici de garantir aux femmes leurs libertés, d'aller et venir, de circuler, d'occuper l'espace, et de s'exprimer.

Une attention particulière sera portée aux publics jeunes à travers des actions de prévention concernant notamment la promotion de la mixité des métiers, la lutte contre les stéréotypes sexistes et la culture de la non-violence.

Pour répondre à ces objectifs, le plan d'action du contrat de ville pourra s'appuyer sur les Appels à projets annuels en matière d'égalité entre les femmes et les hommes lancés par la Préfecture de Région et destinés aux associations, pour lesquels les habitants des quartiers politique de la ville constituent des publics prioritaires.

La mobilisation du monde de l'entreprise, des chambres consulaires et du secteur privé.

Elle sera priorisée dans les actions financées par le contrat de ville notamment à travers celles qui répondront aux enjeux prioritaires :

- Association du Pacte des entreprises
- Soutenir les immersions en entreprises

Elle sera priorisée dans les actions financées par le contrat de ville notamment à travers celles qui répondront aux enjeux prioritaires :

- Associer les chambres consulaires au projet du quartier
- Impliquer les clubs d'entreprises dans le projet de quartier porté par le contrat de ville

La santé des jeunes

La pandémie du COVID a réellement mis en exergue la santé mentale comme une des dimensions fondamentales de la santé publique. En effet, cette crise a révélé et exacerbé les inégalités sociales et territoriales de santé et elle a impacté différemment les personnes selon leur logement, leurs ressources financières, leurs ressources relationnelles et sociales[1].

Tous les indicateurs scientifiques convergent vers un constat selon lequel la pandémie du COVID a dégradé la santé mentale de l'ensemble de la population, et tout particulièrement celle de certaines catégories : les enfants et les adolescents, les jeunes adultes, les femmes et les personnes en situation de précarité et/ou de vulnérabilité (personnes au chômage, personnes ayant un faible niveau de revenus ou personnes ayant un faible niveau de diplômes).

Le Baromètre Santé de 2022 montre que 15 % de de l'ensemble de la population française rapportaient des symptômes de dépression et 25 % des symptômes d'anxiété (ce qui correspond à environ deux fois plus qu'avant 2020).

La santé psychique des enfants et adolescents a été et continue d'être impactée, le département de l'Aude présente des indicateurs statistiques inquiétants[2] : en effet, l'Aude présente un taux d'enfants et de jeunes de 1 à 17 ans pris en charge pour une pathologie psychiatrique plus élevé que celui de l'Occitanie et la consommation d'anxiolytiques est plus importante chez les mineurs dans l'Aude que dans le reste de l'Occitanie.

De même, les troubles de l'humeur (épisode maniaque, trouble bipolaire, épisode et trouble dépressif, troubles mentaux) chez des adolescents de 11 à 17 ans sont 3,5 fois plus nombreux en mai 2022 que la moyenne des mois de mai 2018-2019-2020.

Ce mal-être chez les jeunes (11 – 25 ans) de plus en plus présent et observé par l'ensemble des acteurs de la Politique de la Ville se traduit aussi par des éléments statistiques : le nombre de passages aux urgences pour des troubles psychiques, idées et gestes suicidaires mais aussi pour des troubles de l'humeur est en nette augmentation dans l'Aude chez les 11-14 ans et les 15-17 ans entre 2018 et 2022 : + 92% des passages aux urgences pour troubles psychiatriques ; +121% des passages aux urgences pour gestes suicidaires.

Dans notre département, les 11-17 ans représentaient d'ailleurs un tiers des prises en charge pour idées suicidaires en mai 2022.

De même pour les adultes, à l'échelle du département, la consommation de médicaments psychiatriques est élevée dans l'Aude[3], 78% de bénéficiaires du régime général ont consommé des anxiolytiques et 69% des antidépresseurs en 2022. A noter également que le taux de jeunes adultes pris en charge pour des pathologies psychiatriques dans l'Aude s'élève à 2,5 % de la population des 18-24 ans. Cette valeur est supérieure à l'Occitanie (2,3 %).

2 axes de travail

- **Promouvoir la santé mentale des habitants du QPV** : former les acteurs, opérateurs associatifs, formations aux premiers secours en santé mentale par exemple

---

[1] Les inégalités sociales à l'épreuve de la crise sanitaire : un bilan du premier confinement, INSEE, https://www.insee.fr/fr/statistiques/4797670?sommaire=4928952

[2] Schéma territorial de Santé de l'Aude, https://www.prs-occitanie.ars.sante.fr/media/112129/download?inline

[3] L'état de santé de la population en France Septembre 2022, Les dossiers de la DREES, n°102, sept. 2022, https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2022-09/DD102EMB.pdf

- **Améliorer la prévention de la souffrance physique des habitants des QPV** : développer les compétences psycho sociales par exemple, points écoute...

3. LES PROJETS D'INVESTISSEMENT

La commune de Lézignan-Corbières

La commune de Lézignan-Corbières a engagé des projets d'investissement qui bénéficieront au quartier prioritaire et à ses habitants, notamment des travaux d'amélioration du cadre de vie, de mobilité.

Le plan pluriannuel d'investissements (2024-2026) sur le QPV de Lézignan est le suivant :

- Déplacements et voirie : 2 500 000 €
  - Cours de la République.
  - Parking Ouradou.
  - Programme pluriannuel de renforcement des voiries.

- Habitat et cadre de vie : 490 000 €
  - Nouveaux locaux de la police municipale.

- Entretien et valorisation du patrimoine : 6 822 000 €
  - Toitures et menuiseries de bâtiments municipaux (écoles Mistral et Daudet, Maison de la culture Gibert).
  - Restructuration de bâtiments communaux (mairie et ateliers municipaux).
  - Études pour la réhabilitation du centre-ville.
  - Travaux de réhabilitation du centre-ville, subventions pour la rénovation des façades, aides économiques à l'installation de commerces.

La CAF

- Déménagement du centre social AMI en QPV (partagé avec ville et bailleur)
- P de garde d'enfants à vocation d'insertion professionnelle

4. LA DÉCLINAISON LOCALE DES CONVENTIONS ET PLANS NATIONAUX

Le contrat de ville Engagements Quartiers 2030 de la ville de Lézignan-Corbières intégrera les conventions nationales déjà signées par l'ANCT (ADEME, ANAH, ANRU, CEREMA, la Caisse des dépôts, l'APEC) ou à venir.

Le contrat de ville s'articulera également autant que faire se peut avec :

- le pacte des solidarités
- la convention territoriale globale (CTG)
- Le schéma départemental de services aux familles
- Le schéma des solidarités
- Le programme Petite ville de demain

Si besoin, ces intégrations feront l'objet d'avenants successifs à la présente convention.

5. GOUVERNANCE

5.1. Composition et modalités de pilotage

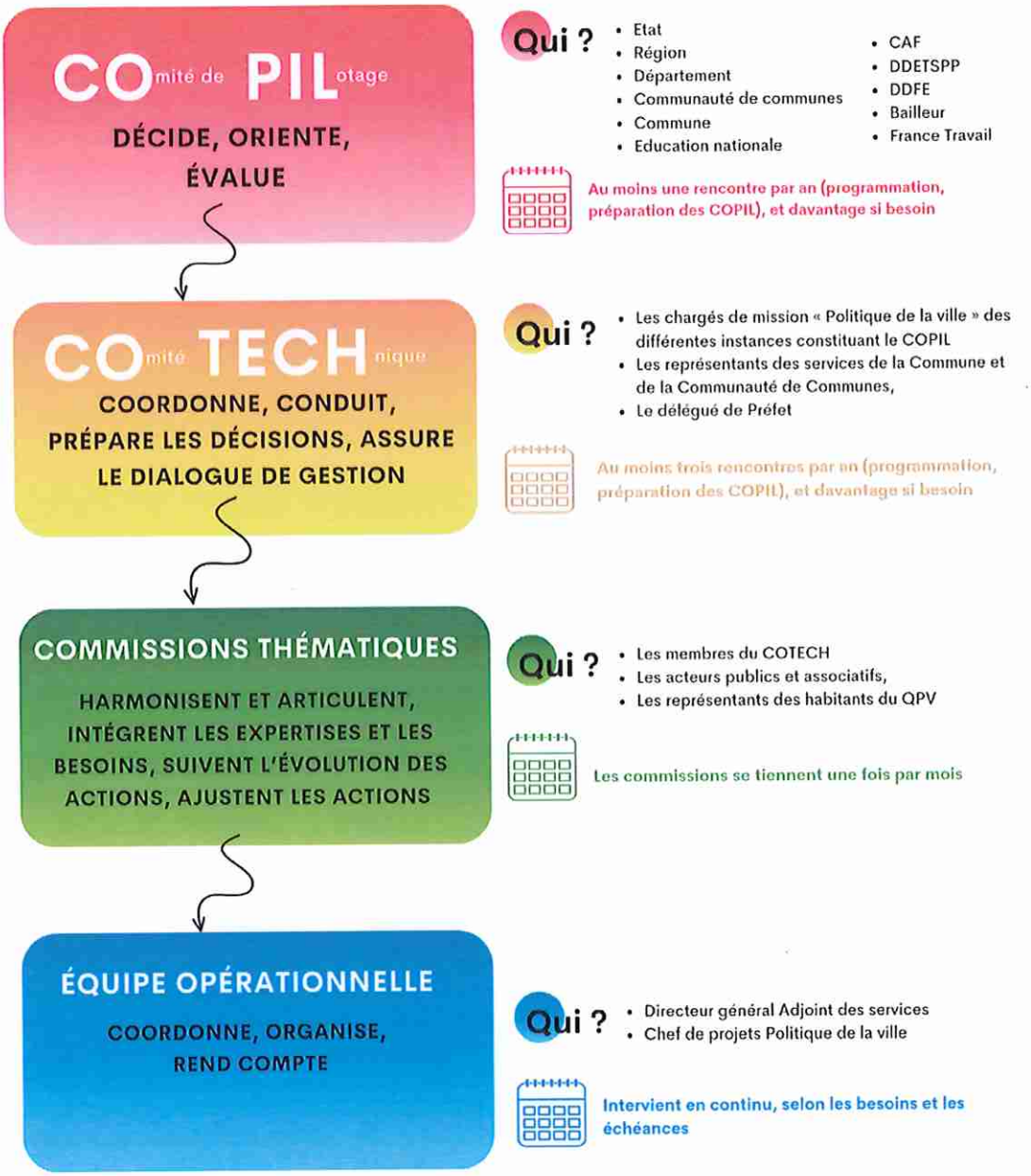

L'équipe interne à la collectivité

Concernant la Commune, le pilotage sera assuré, sous la responsabilité du Maire, par le Directeur Général Adjoint des services, assisté du coordinateur politique de la ville/ cité éducative.

Le COmité de PILotage (COPIL)

Le COPIL du Contrat de Ville de Lézignan-Corbières est coprésidé par le Sous-Préfet de Narbonne, par le maire de Lézignan-Corbières.

Sont également membres du COmité de PILotage, les autres signataires du contrat, auxquels s'ajoutent :

- La présidente du Conseil régional ou son/sa représentant(e)
- La Présidente du conseil départemental de l'Aude ou son/sa représentant(e)
- Le Président de la Communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois (CCRLCM)
- La Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale (DASEN) ou son représentant,
- La directrice de la CAF de l'Aude ou son/sa représentant(e)

Les membres se réunissent autant que de besoin et au moins une fois par an. Ils :

- Définissent les stratégies d'actions
- Arrêtent les grandes orientations
- Élaborent et suivent l'avancement de la programmation annuelle, des objectifs et priorités annuelles
- Sont informés des programmes de contrôle
- Valident l'avenant financier annuel des actions retenues, s'assurent de la réalisation des objectifs
- Commandent l'évaluation finale.

Le COmité TECHnique (COTECH)

Le COmité TECHnique est la représentation technique du Comité de pilotage. Il est composé :

- Des chargés de mission « Politique de la ville » des différentes instances constituant le COPIL
- Des représentants des services de la Commune et de la Communauté de Communes,
- Du délégué de préfet,

Il se réunit autant que de besoin pour :

- Assurer le dialogue de gestion
- Suivre la programmation du Contrat de ville et préparer la programmation annuelle des actions

- Engager les réflexions et questionnements sur l'évolution du quartier prioritaire, comme sur les effets produits par les actions inscrites au programme d'actions
- Recueillir les éléments d'évaluation
- Concevoir les éléments d'aide à la décision
- Assurer une bonne articulation entre les dispositifs existants et les documents stratégiques du territoire
- Co-animer les commissions thématiques du contrat de ville.

Les commissions thématiques

Elles se réunissent au moins une fois par trimestre. Elles regroupent les acteurs publics et associatifs, les représentants des habitants engagés dans une des priorités stratégiques du Contrat de Ville.
Les rencontres visent à :

- Harmoniser et articuler les interventions de chacun
- Accompagner les porteurs de projet associatifs
- Intégrer les expertises d'usage et les besoins du territoire
- Activer les outils d'observation
- Suivre l'évolution des actions mises en œuvre
- Ajuster les actions au regard des évaluations annuelles.

5.2. Les relations partenariales

Avec les partenaires institutionnels et financiers

Outre leur participation active aux diverses instances de gouvernance et de pilotage du contrat de ville, les partenaires opérationnels et cofinanceurs s'engagent :

- À mobiliser :
  - Leur droit commun
  - Des crédits spécifiques
- A transmettre des données locales (DATA) à l'échelle du quartier prioritaire au service des réflexions menées dans le cadre des commissions thématiques et lors des périodes d'évaluation :
  - Données sur l'emploi et l'économie : France Travail, Cap emploi, MLOA, DDETSPP, service développement économique EPCI, chambres consulaires, Face Aude, clubs d'entreprises ;
  - Données sur l'insertion, précarité : Département de l'Aude, structure de l'IAE,

- Données éducation, formation, parentalité : services ville, Caf, Education nationale, Département, Région
- Données logement : bailleurs sociaux, DDETSPP, CAF, Conseil départemental, Ville de Lézignan-Corbières
- Données cadre de vie et tranquillité publique : bailleur social, service médiation Police municipale, CLSPD.

Avec les acteurs opérationnels (tissu associatif)

Rappel préalable : les associations sont actrices dans la mise en œuvre de la politique de la ville, au quotidien avec les habitants, en raison de leur bonne connaissance des réalités vécues (espaces d'échange d'informations sur diagnostique à prévoir), mise en œuvre des actions du contrat de ville.

- Soutien financier : si possible, 50% de CPO multi-partenariales, enveloppe dédiée Cité éducative, financement quartiers d'été, VVV, C'est mon patrimoine
- Soutien aux postes : dispositifs adultes relais et FONJEP, prestations de service de la CAF.

5.3. L'ingénierie

L'équipe de projet communale est dirigée par le Directeur Général Adjoint des Services de la Commune, animée par le chef de projet « Politique de la Ville / Cité éducative », sous l'autorité de Monsieur le Maire de Lézignan-Corbières et du Directeur Général des Services de la commune.

L'Etat mobilise :

- Sur l'ensemble du contrat de ville, le délégué du préfet, sous l'autorité du Sous-préfet de Narbonne
- Uniquement sur l'axe « émancipation par l'éducation – cité éducative » du contrat de ville : les chargés de mission politique éducative du DASEN de l'Aude, et chefs de file de la Cité éducative, sous l'autorité du DASEN de l'Aude.

6. ÉVALUATION

6.1 Objectifs de l'évaluation

L'évaluation est une démarche collaborative mise au service de l'action, qui viendra éclairer le pilotage et contribuer au débat public local.

Les finalités de l'évaluation du contrat de ville de Lézignan-Corbières sont multiples :

- Produire de la connaissance
- Analyser les effets et les impacts des actions menées
- Améliorer la qualité et permettre l'évolution des projets
- Améliorer la visibilité de la programmation
- Mobiliser les acteurs et partenaires, en renforçant les dynamiques partenariales locales.

Elle s'intègre pleinement au pilotage du contrat de ville car elle constitue un levier de (re)dynamisation, de mobilisation, d'ajustement et de prospective : qu'a-t-on fait ? A-t-on fait au mieux ? Peut-on mieux faire ?

L'évaluation porte sur deux principaux axes :

- L'analyse des réalisations et des effets du contrat de ville en matière de réduction des inégalités territoriales, compte-tenu de ses objectifs initiaux. En d'autres termes il s'agit du suivi et de l'évaluation des actions et dispositifs prévus au contrat de ville (réalisations, mobilisation du droit commun, cohérence actions-enjeux, impact des actions)
- L'analyse de l'ingénierie et de la gouvernance du contrat de ville, ainsi que des bénéfices provenant de la mobilisation des politiques publiques portées par les différents signataires.

Pour alimenter les temps forts de l'évaluation, une collecte régulière des activités réalisées dans le cadre du contrat de ville est formalisée en y impliquant tous les partenaires (production, transmission, analyse de données). L'alimentation régulière de ces indicateurs constituera le socle des temps forts d'évaluation (mi-parcours puis fin de parcours).

6.2 Les modalités d'évaluation

Les questions évaluatives seront traitées grâce au croisement de trois types de données :

- Des données de porteurs de projets (bilan d'action)
- Des données d'acteurs du droit commun sur la mobilisation du droit commun au bénéfice du QPV
- Des données qualitatives produites par :
  - Les porteurs de projets : le protocole d'évaluation prévoit que les porteurs de projets renseignent chaque année une fiche de données de suivi et de données qualitatives complémentaires à leur bilan CERFA (« fiche retour qualitatif ».

- Les partenaires du contrat de ville : lors d'un séminaire annuel d'analyse partagée autour de l'état d'avancement du contrat de ville et du traitement concerté des questions évaluatives.

6.3 La temporalité d'évaluation

- Un séminaire annuel de concertation et d'analyse partagée réunissant les partenaires du contrat de ville ;
- Une transmission annuelle de données de suivi et de contexte qui alimentent les indicateurs et permettent à mi-parcours, puis en fin de parcours, de réaliser l'évaluation du contrat de ville.
- Un recueil de parole annuel auprès des habitants ou des acteurs locaux pour venir alimenter le séminaire annuel d'analyse partagée ;
- Une analyse annuelle de la programmation pour venir alimenter le séminaire annuel d'analyse partagée (alimenté par les indicateurs de suivi)
- Des temps renforcés d'analyse partagée à mi-parcours et fin de parcours.
- Des recueils de parole approfondis (auprès des habitants, des partenaires, des acteurs locaux) à mi-parcours puis en fin de parcours.

Le pilotage de cette démarche qualitative annuelle est assuré par l'équipe politique de la ville.
A ce jour, trois questions évaluatives sont pressenties et qui pourront évoluer selon le contexte et les échanges partenariaux :

1. En quoi le contrat de ville participe-t-il à améliorer le vivre ensemble des habitants du QPV ?
2. En quoi le contrat de ville contribue-t-il à l'émancipation des habitants ?
3. En quoi le contrat de ville constitue-t-il un levier de coopération renforcée pour la mobilisation des acteurs locaux ?
4. Quels sont les effets du contrat de ville sur la mobilisation du droit commun (et inversement) ?
5. Quels sont les effets des CPO sur l'innovation et l'arrivée de nouveaux acteurs ?

6.4. Les questions évaluatives

Le référentiel d'évaluation est inséré en annexe 3

5 QUESTIONS ÉVALUATIVES
Une démarche participative et collaborative

QUOI ?

Mieux vivre ensemble
En quoi le contrat de ville participe-t-il à améliorer le vivre ensemble des habitants du QPV ?

Emancipation
En quoi le contrat de ville contribue-t-il à l'émancipation des habitants du QPV ?

Coopération
En quoi le contrat de ville constitue-t-il un levier de coopération renforcée entre les acteurs locaux au bénéfice des habitants du QPV ?

Droit commun
Quels sont les effets du contrat de ville sur la mobilisation du droit commun (et inversement) ?

CPO
Quels sont les effets des CPO sur l'innovation et l'arrivée de nouveaux acteurs ?

(AVEC) QUI ?

Les élus et techniciens
Elus : participent à la décision, validation.
Techniciens : participent à la production et transmission de données, et à l'analyse

Les habitants
Le référent de quartier sera impliqué à toutes les étapes de réalisation de l'évaluation.
Les habitants seront plus largement consultés à des moments clés de cette démarche.

Les associations
Alimentent en données, et participent à certains temps d'analyses partagées.

Les acteurs de l'entreprise et du secteur économique
Alimentent en données, et participent à certains temps d'analyses partagées.

L'équipe politique de la ville
Pilote la démarche (coordination, animation, comptes rendus)

COMMENT ?

Approches quantitatives et structurelles
Production et transmission de données (fonctionnement, fréquentation, financières)

Recensement, exploitation, analyse de :
- la programmation annuelle
- la mobilisation du droit commun
- bilans d'action
- données de contexte

Approches qualitatives
- Temps d'analyse partagée
- Retours qualitatifs des porteurs de projets via une fiche préformatée et communes à tous
- Recueil de parole (habitant.e.s, partenaires, acteurs locaux) via des entretiens ou des questionnaires

7. ANNEXES

ANNEXE 1 – Les engagements des partenaires au titre du contrat de ville

Engagement de l'Etat

Enjeux		Thématiques	Engagements	
Généraux	Lutter contre l'isolement, éducation et accès aux droits	Santé	Développer des politiques positives pour la santé. Faire connaître les dispositifs de soins et de prévention. Mise en œuvre du CLS et articulation avec le Pacte des Solidarités. Engager les crédits MILDECA	
		Education	Soutien au financement des CLAS ; contribution au programme « école ouverte En termes de politique transversale activation du dispositif « devoirs faits ». Maintien et mise en place des TPS « toutes petites sections à l'école maternelle ». Soutenir la Cité éducative.	
		Pratiques culturelles	Aider et renforcer les structures contribuant au développement de l'action culturelle dans les quartiers ainsi que les acteurs de l'éducation populaire par le maintien de postes FONJEP et les crédits d'intervention du BOP 147. Soutenir la médiation culturelle. Mobiliser le dispositif Pass'culture.	
		Pratiques sportives	Mettre en synergies les différents services de l'Education nationale, notamment le SDJES et les axes de la Politique de la Ville. Favoriser les échanges entre les habitants dans une optique de mixité sociale. En complément des crédits spécifiques, mobiliser le FDVA2. Orienter les clubs vers l'ANS le cas échéant pour lutter contre les inégalités d'accès à la pratique sportive. Mobiliser les acteurs pour monter des projets d'inclusion sociale par le sport. Activer le dispositif Pass'Sport.	

		Citoyenneté	Garantir la participation citoyenne tout au long du contrat de Ville en s'appuyant sur les démarches engagées sur le territoire et jugées les plus appropriées. Travailler en lien avec la PJJ pour développer des actions de prévention de la délinquance (crédits FIPD) et de lutte contre la radicalisation. Favoriser et développer les formations VRL.
		Accès aux droits	Veiller à l'articulation du contrat de ville avec le droit commun, notamment avec les politiques d'intégration et de lutte contre les discriminations. Soutenir les ateliers sociolinguistiques. Veiller à la place des femmes dans l'espace public et soutenir les actions afférentes (marches exploratoires...). Prévenir et informer les habitants sur des dispositifs existants relatifs aux violences intrafamiliales. Favoriser l'accès aux services publics. Articulation avec le dispositif Boussole des jeunes
	Améliorer le cadre de vie	Favoriser et prévenir la tranquillité	Contribuer au maintien de la tranquillité dans les quartiers grâce au financement des postes d'adultes-relais et du dispositif Médiation. Améliorer les relations entre les forces de l'ordre et la population par le biais de rencontres et d'actions de communication, du type dialogue « Police-population ». Prévenir et lutter contre la délinquance par les crédits FIPD et contre les conduites addictives par la mobilisation des crédits MILDECA.
		Entretenir les quartiers	Aider au financement des chantiers-tremplins et des chantiers d'insertion.
		Aménager les quartiers	Renforcer la gestion urbaine et sociale de proximité et sa réactivité. Rechercher un équilibre dans le peuplement des quartiers de façon coordonnée avec l'ensemble des acteurs. Accompagner la mise en place de la mixité dans les quartiers.

		développer un habitat durable dans les QPV	Le programme 123 contribue à la politique de la ville à travers ses actions n° 01 « Logement » (100 % des crédits) et n° 02 « Aménagement du territoire » pour le volet contractuel.
	Emploi/insertion	Insertion / formation	Recentrer les contrats aidés sur les publics éloignés de l'emploi dans le secteur non marchand. Renforcer les emplois francs et développer le CEJ ou le CEJ « Jeunes en rupture » (porté par le groupe SOS) dans les QPV en s'appuyant sur France Travail et les missions locales. Mobiliser au mieux les outils d'insertion professionnelle au bénéfice des personnes les plus éloignées du marché du travail notamment par le biais des structures du SIAE. Accompagner les jeunes de 16 à 25 ans vers des formations d'animateurs et d'éducateurs sportifs (dispositif SESAME). Promouvoir et soutenir des actions type forums de l'emploi dans les QPV. Mobiliser le FSE et le FEDER en faveur des quartiers en lien avec la région. Accentuer les actions du PaQte.
		Entrepreneuriat	S'appuyer sur France Travail pour l'insertion par l'activité économique et veiller à ce que les actions issues de la Gouvernance partagée intègre les publics issus des QPV. Soutenir l'entreprenariat des femmes.
		Orientation professionnelle	Promouvoir le dispositif « Mon stage de troisième » et « Mon stage de seconde ». Mobiliser les « entreprises s'engagent » et les clubs d'entreprises, pour faire connaître les métiers.
Transversaux	Transition écologique		Mobilisation du Fonds verts pour la renaturation et l'aide à la rénovation énergétique.
	Mobilité		Favoriser les initiatives relatives à la mobilité douce.
	Participation des habitants		Veiller à la mise en place d'instances de concertation des habitants, sous la forme la plus adaptée au territoire.

	Lutte contre les discriminations	Soutenir les structures et projets qui contribuent à lutter contre toutes les formes de discriminations par les crédits spécifiques de la Politique de la Ville. Diffuser et valoriser l'appel à projets national de la DILCRAH. Faire connaître les actions du Défenseur des droits. Travailler en lien avec le délégué aux droits des femmes et à l'égalité pour la déclinaison des dispositifs en QPV.

Les engagements identifieront :

- Ce qui relève du renforcement des moyens humains et financiers dédiés aux quartiers et / ou de l'adaptation des interventions de droit commun aux spécificités des quartiers et des habitants et / ou de la territorialisation accrue des actions de droit commun ;
- Ce qui relève de la poursuite d'interventions existantes et / ou de changements sur la période à venir ;
- Ce qui relève de principes généraux d'intervention et ce qui relève de dispositifs plus concrets ;
- Ce qui relève de l'inscription des orientations du Contrat de ville dans la stratégie globale du partenaire.

Engagement de la commune de Lézignan-Corbières

La ville de Lézignan-Corbières s'engage plus particulièrement à mettre en œuvre les moyens humains dont elle dispose afin de participer à la concrétisation de ce second contrat de ville : un(e) directeur(trice)-général(e) adjoint(e) en charge notamment de la supervision de la politique de la ville et de la cité éducative, un(e) chargé(e) de mission dédié(e) à l'animation de la cité éducative et de la politique de la ville, le service municipal de médiation sociale et scolaire. Il en va de même des moyens matériels afférents : informatique, salles de réunion, bureaux, véhicules de service. La ville de Lézignan-Corbières entend également s'impliquer pleinement dans les domaines suivants :

- Éducation (soutien actif aux actions de la Cité éducative),
- Emploi et développement économique,
- Lutte contre l'insalubrité et pour l'amélioration du logement des habitants du quartier prioritaire (OPAH),
- Renforcement des moyens dédiés à la tranquillité publique (effectifs de policiers municipaux, nombre de caméras de vidéosurveillance, modernisation du CSU, création d'un commissariat de police municipale, collaboration renforcée avec les services du procureur de la République et avec la Gendarmerie Nationale).
- Renforcement de l'offre de santé en collaboration avec la CCRLCM.
- Promotion de l'engagement citoyen et des valeurs de la République et de la laïcité.

Engagement de la communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois

La communauté de communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois s'engage à travailler en synergie avec les autres membres du contrat de ville sur les politiques territoriales transversales en quartier prioritaire dans les domaines suivants (liste non exhaustive) :

- Santé (création d'un centre de santé avec des médecins salariés) en proximité directe du quartier vécu
- Culture (milcom, programmation culturelle etc...)
- Petite enfance (crèche située en QPV, travail en complémentarité et appui sur les TPS...) et jeunesse
- CIAS
- Economie et emploi.

Engagement de la Région

La Région Occitanie réaffirme son soutien plein et entier aux territoires en politique de la Ville. Le contrat de ville constitue à ce titre le cadre de référence de l'action régionale pour les quartiers.

Déjà signataire de la précédente génération de contrats de ville, la Région Occitanie mène, depuis 2016, une politique volontariste pour les quartiers, action qui s'est encore renforcée à partir de 2021 avec la création d'une Vice-Présidence dédiée au sein de l'Exécutif régional ainsi que la désignation d'élus référents en charge du suivi des contrats de ville.

L'action régionale pour ces quartiers répond aux enjeux de justice sociale et territoriale dans le cadre d'une Région plus inclusive et dans le respect des principes fondamentaux et des valeurs de la République, notamment la laïcité et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Elle prend également en compte la promotion de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et l'accès aux droits fondamentaux pour les personnes en situation de handicap.

Elle renforce la priorité donnée aux quartiers dans l'ensemble des politiques régionales en articulation avec le Pacte Vert lancé en novembre 2020 pour répondre à l'urgence climatique et le Plan Habitat Durable adopté lors de l'AP du 14 décembre 2023 dans une démarche volontaire de construction d'un territoire plus inclusif et plus solidaire en permettant à tout un chacun, en milieu rural et en milieu urbain, quel que soit son degré d'autonomie, quel que soit son âge, quel que soit son genre, quelle que soit son origine, de se projeter dans une vie où l'égalité des chances est une réalité.

La Région agit d'abord et avant tout dans le cadre des compétences et politiques régionales.

AGIR POUR L'EDUCATION ET L'ORIENTATION DES JEUNES

Afin de lutter contre les déterminismes sociaux et territoriaux, le Plan Jeunesses 2023-2028 met en place des mesures visant à accompagner les jeunes collégien.ne.s, lycéen.ne.s, étudiant.e.s, élèves des Ecoles Régionales de la Deuxième Chance, jeunes suivi.e.s en Missions Locales, apprenti.e.s, jeunes demandeurs d'emplois ou salariés, dans l'ensemble de leur parcours en termes d'éducation, d'orientation, mobilité, santé, logement, loisirs... :

L'action ciblée sur les quartiers doit permettre de mettre en synergie les politiques publiques en matière d'orientation scolaire, d'accès à la formation et à l'emploi, et l'action structurante des associations œuvrant au quotidien dans ces quartiers afin de faciliter le choix et la mise en œuvre des projets professionnels de chacun.

Ainsi, dans le cadre des priorités fixées dans le Plan Jeunesses régional 2023-2028 et en lien avec le service Public Régional de l'Orientation (SPRO), la présence régionale est renforcée notamment avec des actions à destination des jeunes telles que :

- La mobilisation des Maisons de l'Orientation (dont l'une des trois est implantée au cœur d'un QPV toulousain) et des Maisons de l'Orientation Mobile qui circulent sur l'ensemble du territoire régional, pour aller vers les jeunes qui ont le plus besoin d'accéder à l'information sur les métiers, et au conseil sur leur orientation. Ces Maisons de l'Orientation Mobile se déplacent prioritairement dans les QPV de la région Occitanie,

- Les informations spécifiques sur l'accès aux stages avec la plateforme Id Stages,

- L'accompagnement spécifique dans le cadre de l'Appel à projet annuel « *Et pourquoi Pas ?* » : projets proposés par les lycées autour de l'égalité des chances et de la lutte contre les déterminismes sociaux pour favoriser l'accès des élèves vers le supérieur,

- La participation active aux Cités Educatives développées sur le territoire régional, en lien avec le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO),

- Les informations spécifiques sur le Revenu Ecologique Jeunes qui permet aux jeunes demandeurs d'emploi de se lancer dans une formation verte ou d'être accompagnés sur un projet de création d'entreprise.

FAVORISER L'ACCES A LA FORMATION ET A L'EMPLOI

La Région accompagne le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers « engagement 2030 », en application de la Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Souveraineté et la Transformation écologique (SRESTE) 2022-2028. En tant que pilote de cette politique qui est une priorité, la Région est engagée depuis de nombreuses années en faveur de la création, la reprise et la transmission d'entreprises sur l'ensemble du territoire. Avec un Appel à Projet dédié à l'entrepreneuriat dans les quartiers, elle agit pour lever les freins et proposer une offre combinant accompagnement tout au long du parcours de création ou de reprise et financement.

La Région mobilise également les dispositifs de formation du Plan Régional de Formation ainsi qu'une offre de service dédiée, en lien avec le Service public Régional de l'Orientation (SPRO) pour :

- La formation des publics à travers le Plan Régional de Formation 23/26 :
    - Les dispositifs pré-qualifiants : les Ecoles de la Deuxième Chance (E2C), le dispositif Lectio - Lutte contre l'illettrisme et le dispositif Projet Pro,
    - L'offre qualifiante : deux programmes de formations sont mobilisés pour assurer la professionnalisation des demandeurs d'emploi dans l'objectif de l'accès à l'emploi : Compétence + et parcours Qualifiant. En outre, l'offre de formation des 23 Ecoles Régionales du Numérique qui maillent le territoire d'Occitanie s'adresse particulièrement aux habitants des quartiers prioritaires.

- L'offre de services dédiés :
    - L'accompagnement des acteurs sur la sensibilisation et le repérage des personnes en situation d'illettrisme grâce à l'action des Centres Ressources Illettrisme (CRIA),
    - La lutte contre le décrochage scolaire au travers de l'animation régionale des Plateformes de Soutien Au Décrochage (PSAD) qui regroupent les autorités académiques et les acteurs locaux de l'orientation et de l'insertion des jeunes (CIO), Missions de Lutte Contre le Décrochage Scolaire (MLDS),

- Mon Parcours Formation Métiers : un métier près de chez moi et qui me plait ![4],
- Innov'emploi expérimentation : accompagnement à l'emploi en direction des jeunes diplômés domiciliés dans les quartiers politiques de la ville, actions de repérage et de mobilisation des publics...

De plus, la Région Occitanie intervient dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et en travail social 2023-2028 qui doit permettre de relever les défis du secteur, mieux orienter, mieux former les professionnels de demain, au plus près des besoins en emploi et des apprenants. La territorialisation de l'offre de formation sanitaire et sociale est présente dans la majorité des contrats de ville.

Par ailleurs, la Région est fortement mobilisée sur des opérations structurantes de relocalisation et réhabilitation d'organismes de formation en santé dans les quartiers prioritaires.

Enfin, la Région agit au plus près des territoires et des quartiers via :

- Des opérations dans le cadre du Pacte Régional pour l'Embauche, l'organisation de Salons TAF et ID Métiers,
- La participation de la Région aux Pactes Plein Emploi (services territorialisés de la Direction Entreprises, Emplois, Partenariats économique au sein des Maisons de Ma Région),
- L'action des Maisons de l'Orientation et des Maisons de l'Orientation Mobile qui s'adressent également à un public adulte demandeur d'emploi ou salarié.

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

La Région intervient également dans le cadre de ses politiques volontaristes contribuant au lien social, culturel et sportif dans les territoires avec une attention particulière pour l'égalité des droits et des chances, au travers :

- Des aides apportées aux acteurs et associations culturels et sportifs de proximité : aide aux festivals, diffusion culturelle de proximité, langue et culture régionale, acquisition de petits matériels via le dispositif « Club, Occitanie Sport pour Tous », dispositif « Club, Occitanie, Ambassadeur Sport »
- De l'Appel à projet pour un territoire Occitanie plus inclusif et solidaire,
- De dispositifs à destination des jeunes : Jeunes Ambassadeurs des Droits de l'Egalité, Concours Régional Discrimétrages, Premiers Départs en vacances, Sac Ados, Appels à Projets Génération Egalité, Génération santé, Santé mentale et Bien-être,
- Du soutien à l'éducation, à l'environnement et au développement durable, ...

[4] https://www.laregion.fr/pfm

En complément de ces interventions de droit commun, la Région mobilise un dispositif de soutien spécifique au tissu associatif de ces quartiers[5], essentiel à la vie citoyenne et au lien social, avec une attention particulière aux initiatives permettant de renforcer la médiation dans ces quartiers auprès des publics jeunes et des apprenants.

Afin d'accompagner les acteurs des quartiers populaires dans la lutte contre le racisme, la Région met à leur disposition « la plateforme de lutte contre le racisme et l'antisémitisme » destinée aux professionnels, formateurs, éducateurs, animateurs.

AMELIORER LE CADRE DE VIE

La Région intervient dans le cadre des Contrats Territoriaux Occitanie et de leurs Programmes Opérationnels annuels, y compris avec les Fonds européens. Elle est notamment attentive aux besoins de création/adaptation/modernisation des équipements des quartiers.

Dans ce cadre, elle mobilise l'ensemble de ses politiques régionales de droit commun en investissement ce qui se traduit notamment par des politiques/dispositifs adaptés aux besoins des quartiers[6] : dispositifs Vitalité des territoires, construction ou rénovation des installations sportives, d'équipements culturels, construction de Maisons ou Centres de Santé, équipements touristiques, Pass Commerce de Proximité, dispositif friches, ...

La Région sera particulièrement vigilante avec ses partenaires et pourra conditionner ses aides au respect de la concertation des habitants et des associations locales dans la définition et la mise en œuvre des choix et des programmes d'actions et des projets d'investissements qui en découlent pour mieux habiter et vivre dans les quartiers prioritaires.

Concernant les opérations de renouvellement urbain, elle sera attentive aux politiques de relogement à la qualité architecturale et environnementale des nouveaux programmes.

En lien avec les orientations validées dans le cadre du Plan Habitat Durable, en matière de logement, la Région intervient prioritairement :

- Pour accompagner, dans les centres dégradés anciens des petites villes, les communes dans le développement de leur offre de Logement communal locatif à vocation sociale (hors métropoles et communes de plus de 5000 habitants),
- En faveur de la Reconstitution de l'Offre de Logements Locatifs Sociaux (ROLLS) dans le cadre des conventions ANRU. Les engagements prévisionnels en investissement pris dans le cadre des Conventions NPNRU sont en effet confirmés mais peuvent le cas échéant être révisés, soit

[5] Toutes les informations sur les aides de la Région aux associations sont sur le portail dédié : https://www.laregion.fr/-Des-solutions-pour-vos-projets-

[6] L'ensemble des aides que la Région peut apporter sur les territoires pour accompagner des projets plus vertueux, sobres permettant d'accélérer la transition écologique et sociale est regroupée dans un guide régional des dispositifs en faveur des territoires disponible via le lien internet : https://www.laregion.fr/La-Region-aux-cotes-des-territoires

sur demande des territoires soit sur proposition de la Région, en accord avec les partenaires, pour tenir compte de l'évolution du contexte et des projets.

Alors que les habitants des quartiers populaires sont en première ligne face à la précarité énergétique mais aussi sur le front du réchauffement climatique, la Région est particulièrement attentive à la rénovation énergétique des logements dans ces quartiers, à celles des équipements publics, mais aussi à la lutte contre les îlots de chaleur au travers de son dispositifs « désimperméabilisation/renaturation des espaces publics et des cours d'école ».

DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE

La Région Occitanie est cheffe de file de la politique des mobilités sur son territoire. Elle a créé liO le service régional de transport public regroupant le train, le car, le transport à la demande, le transport scolaire et les mobilités douces et actives.

La Région considère que les mobilités douces, les transports alternatifs et le désenclavement des quartiers sont des enjeux prioritaires de la politique régionale des mobilités et elle incitera/encouragera les autres Autorités Organisatrices (mobilité urbaine / métropoles, agglomérations, ...) à en faire de même.

D'ores et déjà, afin d'encourager les mobilités douces des jeunes d'Occitanie et des quartiers prioritaires, elle offre aux 12-26 ans la gratuité par l'usage à bord des trains et des cars via le dispositif « +=0 ».

En application de la loi d'Orientation des Mobilités régionales (LOM), la Région en partenariat avec les acteurs de la mobilité établit un plan d'action pour définir les conditions de conseil et d'accompagnement individualisé à la mobilité des personnes en situation de vulnérabilité économique et de handicap ou dont la mobilité est réduite. Ce plan aura deux vocations : définir les conditions de conseil et accompagnement individualisé à la mobilité et prévoir des actions concrètes de mobilité pour favoriser le retour à l'emploi.

MOBILISER LES FONDS EUROPEENS

En tant qu'autorité de gestion, la Région Occitanie sera attentive à la mobilisation des fonds européens en soutien des projets et initiatives des quartiers populaires dans le cadre du programme opérationnel FEDER-FSE+ 2021/2027, sous réserve des règles spécifiques d'éligibilité et du respect de la maquette financière.

Le programme opérationnel FEDER/FSE+ vise à réduire les déséquilibres territoriaux et sociaux autour de 5 priorités dont la relance économique, l'urgence climatique, la formation et l'emploi...

Ainsi, la priorité 5 vise à promouvoir un rééquilibrage territorial et à offrir les mêmes opportunités à tous. Certaines actions sont spécifiquement dédiées aux habitants des QPV comme la création ou la réhabilitation d'espaces de vie urbains (places, squares, parcs etc...) et d'espaces sportifs et de loisirs de proximité (stades, espaces de jeux, salles ou terrains de sports, piscine, etc...).

Les autres priorités peuvent être également mobilisées comme les mobilités douces : l'aménagement d'infrastructures et de liaisons cyclables en site propre et sécurisées, les équipements et services

favorisant le développement des modes de transports actifs dans les gares et haltes du réseau de transport public régional (stationnement vélo, bornes de service...).

Par ailleurs, le Fonds Social Européen intervient directement en soutien des actions de formation, d'inclusion et en faveur de l'emploi.

Engagement du Département

Outre une mobilisation et une présence effective des services départementaux, la participation du Département de l'Aude sera financière, mobilisant les moyens relevant d'une part de politiques sectorielles d'intervention et d'autre part de crédits dédiés à la politique de la ville. Le Département affirmera ses engagements en synergie avec les acteurs publics et privés, en intervenant en faveur de l'émancipation et de l'insertion des habitants des quartiers prioritaires, en répondant aux enjeux de la transition écologique, de l'accès aux services publics et à l'emploi avec en filigrane la convergence et l'articulation des différents dispositifs de la collectivité et de ses contractualisations partenariales.

Les principes des engagements du Département de l'Aude :

Le Département pourra privilégier le soutien aux petites associations locales, l'octroi financier minimal de 500,00 euros pour favoriser la pleine mise en place d'actions, la gestion des crédits du fonds social européen.

La participation du Département sera attribuée prioritairement en complémentarité du cofinancement d'au minimum deux partenaires parmi l'Etat, l'établissement public de coopération intercommunale et la commune afin de concourir à l'optimisation des financements du Département autour des actions structurantes pour les quartiers et par l'établissement de conventions pluriannuelles.

1- Les thématiques spécifiques :

Le Département pourra apporter son soutien sur cette thématique :

- En soutenant des projets portant sur le vivre ensemble, la réduction des inégalités, le soutien à la parentalité,
- En participant aux actions de prévention de l'isolement des séniors,
- En contribuant au développement d'actions culturelles, sportives ou de loisir constituant des leviers de mobilisation vers une démarche d'insertion.

A ce titre, le Département mobilisera les moyens de ses schémas : schéma départemental des solidarités, schéma départemental des enseignements artistiques et sportifs, schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, plan départemental de l'habitat et plan départemental d'action au logement et à l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD), des interventions des maisons départementale des solidarités, celles des espaces séniors et des espaces insertion. Des crédits spécifiques politique de la ville pourront également être mobilisés.

2- Les actions d'émancipation par l'emploi

Des projets facilitant l'accès à l'emploi des filières en tension pour les habitants des quartiers prioritaires seront favorisés.

Dans le cadre de la gouvernance partagée, il sera recherché l'articulation avec les priorités territoriales arrêtées par les instances locales d'animation.

Les actions en faveur de l'emploi soutenues par le Département s'inscriront dans les objectifs du pacte des solidarités, de la convention France travail.

Acteur majeur de l'insertion, le Département mobilisera en premier lieu les crédits du programme départemental d'insertion et le partenariat existant au moyen des contrats aidés, des clauses d'insertion, de la création d'activité. Des crédits spécifiques politique de la ville pourront également être mobilisés.

3- Les enjeux transversaux de l'écologie au quotidien, les mobilités, la lutte contre les discriminations, la participation des habitants

Des actions en faveur de la lutte contre la précarité énergétique, de la mobilité et de la lutte contre les discriminations seront soutenues en priorité.

Pour renforcer les moyens alloués à la lutte contre les inégalités vécues par les habitants des quartiers prioritaires, le Département s'appuiera prioritairement sur les dispositifs départementaux des politiques mobilités, d'environnement, de réduction des consommations d'énergie : le plan départemental de l'habitat et le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées, la politique départementale de transition écologique, le plan alimentaire territorial, Mobil'Aude. Des crédits spécifiques politique de la ville pourront également être mobilisés.

Engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des territoires, en faveur des Contrats de Ville

Pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, Engagements Quartiers 2030, la Caisse des dépôts, par l'intermédiaire de la Banque des Territoires, représentée par le Directeur Territorial, accompagne les collectivités pour mettre en œuvre leurs projets de territoire dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville, et plus particulièrement autour de deux priorités stratégiques, la transformation écologique et la cohésion sociale et territoriale, en vue :

- D'accélérer le verdissement des quartiers : atténuation du changement climatique (rénovation thermique des bâtiments, et notamment les écoles, déploiement de réseaux de chaleur, décarbonation de la mobilité, etc.) et adaptation des quartiers au changement climatique (renforcement de la nature en ville, lutte contre les îlots de chaleur, aménagements urbains, etc.) ;
- De favoriser l'investissement dans les projets renforçant le développement économique, l'attractivité des quartiers et les équipements nécessaires aux habitants ;
- De soutenir l'entrepreneuriat via le programme « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » porté par Bpifrance

Pour ce faire, la Banque des Territoires déploie son offre globale, mais aussi des programmes ou interventions dédiées, prévus notamment dans le cadre de la Convention d'objectifs signée avec l'Etat relative aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville. Il s'agit notamment :

- De crédits d'ingénierie pour co-financer l'ingénierie de projets urbains dans le cadre du NPNRU et pour accompagner des projets de développement économique, de cohésion sociale ainsi que des interventions sur l'habitat privé dégradé ;
- De fonds propres pour investir dans des projets visant au développement de l'attractivité des quartiers et à la cohésion sociale ;
- De prêts de long terme pour financer les projets dans les quartiers, aux côtés des bailleurs sociaux mais aussi pour la réalisation d'équipements avec les collectivités et avec des porteurs de projet privés.

La Banque des Territoires de la Caisse des Dépôts veillera également à ce que l'ensemble de ses dispositifs de droit commun bénéficient aux quartiers prioritaires de la Politique de la ville (foncières de redynamisation, investissements pour la mobilité durable, France Services...).

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de son cadre d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Engagement de France travail

La loi du 18 décembre 2023 dite Loi plein emploi a pour seule ambition le plein emploi d'ici 2027.

La loi porte l'ambition d'un accompagnement des personnes en recherche d'emploi plus individualisé, adapté aux besoins de chacun et plus fluide entre les différents acteurs afin de favoriser et accélérer leur retour sur le marché du travail.

Au 1er janvier 2024, Pôle emploi est devenu France Travail. La réforme porte sur 3 leviers essentiels :

L'inscription à France Travail de toutes les personnes en recherche d'emploi (à compter du 01/01/2025), associé à un diagnostic partagé de leur situation pour bien les accompagner et leur apporter la bonne solution au bon moment

Travailler sur les « communs » des différents acteurs pour jouer collectif et apporter une réponse adaptée à chaque personne et à chaque entreprise

Une gouvernance partagée pour mobiliser efficacement les moyens de la politique de l'emploi.

La réforme de France travail s'inscrit donc pleinement dans la démarche de contrat de ville en renforçant le « Aller vers » de ceux qui en ont le plus besoin au sein des QPV et en intensifiant la coopération entre les différents partenaires présents dans la démarche.

Engagement de la CAF

Les objectifs prioritaires pour la C.A.F. de l'Aude

La Caisse d'Allocations Familiales accompagne les projets des associations du territoire dans le cadre de ses champs de compétence qui sont la petite enfance, l'enfance-jeunesse, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits....

Les priorités sont notamment de :

- Permettre aux familles de bénéficier pour leurs enfants d'un accueil de qualité dans les structures dédiées (Associations sportives, culturelles, artistiques EAJE, LAEP, ACM, CS, EVS ...)
- Soutenir les structures accueillant les jeunes et proposant des projets pédagogiques de qualité notamment ceux contribuant à accompagner les projets portés par les jeunes visant à leur autonomie,
- Consolider l'animation de la vie sociale et de favoriser l'accès et le maintien dans un logement décent.
- Développer des actions avec les enfants, les jeunes et / ou leurs familles autour de la transition écologique, le domaine artistique ou culturel.

Une attention toute particulière sera portée aux projets favorisant le soutien aux personnes les plus vulnérables notamment des mono-parents ou en situation de handicap.

La demande de subvention est examinée par les services de la Caf et soumise pour vote à une Commission d'Action Sociale composée des membres du Conseil d'Administration de la CAF.

Le budget de l'association et de l'action devra être transmis suivant une comptabilité analytique permettant d'isoler les différentes actions mis en œuvre et leurs financements. La présentation d'un budget sur l'année civile sera privilégiée, la Caf ne pouvant intervenir sur deux exercices. Par exemple une action qui débuterait sur l'année N au mois de septembre et étant en cours jusqu'au mois de mai de l'année N+1. Il sera demandé à la structure de déposer un dossier pour l'année N pour la période de septembre de l'année N à décembre de l'année N. Un deuxième dossier sera déposé pour l'année N+1.

Les financements déjà valorisés sur un autre dispositif, affecté à une action déposée dans le cadre du contrat de ville devront figurer sur le budget de l'action et la précision de la nature de l'aide apportée. Par exemple aide au titre du REAAP, prestation de service Caf (PSU, PSO)...

La Caf ne pourra pas être le seul financeur de l'action.

Chaque dossier déposé sur la plateforme dauphin devra être accompagné des pièces obligatoires dont que de l'attestation de déclaration en Préfecture, de la liste des membres du bureau, du RIB.

Attention les dossiers qui concerneraient des actions de soutien à la parentalité devront être déposés également sur la plateforme Elan afin de pouvoir bénéficier de financement au titre du REAAP

Dans le cas du renouvellement d'une action financée par la Caf l'année précédente, une nouvelle aide financière ne pourra être sollicitée que si cette première action a fait l'objet d'un bilan quantitatif et qualitatif accompagné d'un compte de résultat analytique de l'action, adressés à la CAF de l'Aude, à l'adresse mail suivante :

afc.sdt@caf11.caf.fr avant le 30 avril de l'année suivante avec l'objet suivant : Bilan action CV ville xxx année du projet – nom de l'action - nom de l'association.

ANNEXE 2 – Référentiel d'évaluation

Le référentiel

Les trois questions évaluatives pressenties, sont les suivantes :

1. En quoi le contrat de ville participe-t-il à améliorer le vivre ensemble des habitants du QPV ?
2. En quoi le contrat de ville contribue-t-il à l'émancipation des habitants ?
3. En quoi le contrat de ville constitue-t-il un levier de coopération renforcée pour la mobilisation des acteurs locaux ?

Ces questions évaluatives pourront évoluer au terme d'un temps de réflexion avec les partenaires lors des deux temps forts d'évaluation : à mi-parcours puis en fin de parcours.

Le référentiel sera élaboré en concertation avec les différents collèges (élus, techniciens, habitants, associations, acteurs locaux / entreprises.

Pour chaque question évaluative, les partenaires devront s'entendre sur :

1. Des critères qui correspondent à des réponses supposées/hypothétiques à la question évaluative posée
2. Des indicateurs qui sont les données objectives permettant de confirmer ou d'infirmer les réponses supposées/ hypothèses
3. Identifier les sources / détenteurs des données utiles
4. Choisir la méthode de recueil et/ou de production de ces données / indicateurs.

Exemples qui seront complétés et approfondi avec les partenaires du contrat de ville

Pour la 1ère question évaluative ; « En quoi le contrat de ville participe-t-il à améliorer le vivre ensemble des habitants du QPV ?»

Exemple de critère

- Le contrat de ville y a aura contribué s'il participe au renforcement de la mixité

Exemples d'indicateurs

- Les actions (nombre, évolution, bénéficiaires, effets concrets) qui :
  - Facilitent aux habitants l'accès aux structures culturelles de droit commun
  - Améliorent le mélange entre quartiers (actions incluant des sorties, événements publics au cœur du quartier, communication / valorisation de l'action politique de la ville et revalorisation de l'image du QPV, etc.)
  - Améliorent le cadre de vie et de l'espace public
  - Assurent l'accès équitable de l'espace public aux femmes et aux hommes
  - Facilitent l'appropriation de l'espace public à toutes les générations
  - Promeuvent le mélange des cultures.

Exemples de Sources

- Utilisation des indicateurs de suivis alimentés annuellement par les partenaires et les porteurs de projet
- Données de fréquentation de structures culturelles municipales (Droit commun)
- Recueil de parole auprès des porteurs de projets qui ont contribué à faciliter l'accès des habitants à la culture
- Questionnaire / recueil de parole auprès d'habitants

Exemples de méthodes mobilisables et appropriées

- Analyse de la programmation et du tableau d'indicateurs de suivi
- Analyse de données transmises par des structures culturelles de droit commun
- Questionnaire ou entretien qualitatif auprès d'habitants et/ou de porteurs de projet
- Séminaire partenarial d'analyse partagée.

Pour la 2ème question évaluative ; « En quoi le contrat de ville contribue-t-il à l'émancipation des habitants ? »

Exemples de critères

- Le contrat de ville y a aura contribué s'il facilite l'accès à l'emploi du plus grand nombre
- Si les habitants accèdent à leurs droits
- Si l'égalité entre femmes et hommes est promue et assurée

Indicateurs

- Nombre d'actions favorisant l'accès à l'emploi
- Nombre d'actions favorisant l'accès à la culture
- Part et évolution du non-recours aux droits
- Nombre d'actions qui luttent contre les discriminations

Exemples de sources

- Utilisation des indicateurs de suivis alimentés annuellement par les partenaires et les porteurs de projet
- Données des partenaires de droit commun sur l'accès à la formation, l'emploi, aux droits et à la santé, et données sur le non-recours, l'accès à la culture
- Recueil de parole auprès de porteurs de projets qui ont accompagné, aidé, conseillé, informé ces chefs d'entreprise ou porteurs de projet
- Questionnaire / recueil de parole auprès de chefs d'entreprise du QPV / porteurs de projet d'habitants

Exemples de méthodes mobilisables et appropriées

- Analyse de la programmation et du tableau d'indicateurs de suivi
- Analyse de données transmises par des structures de droit commun
- Questionnaire ou entretien qualitatif auprès d'habitants et/ou de porteurs de projet
- Séminaire partenarial d'analyse partagée

Pour la 3ème question évaluative ; « En quoi le contrat de ville constitue-t-il un levier de coopération renforcée pour la mobilisation des acteurs locaux en faveur du quartier prioritaire ?»

Exemple de critère

- Le contrat de ville y a aura contribué s'il participe à faire émerger / renforcer une culture commune autour de la politique de la ville

Exemples d'indicateurs

- Nombre de formations communes
- Nombre d'instances de gouvernance / pilotage mutualisées
- Nombre d'instances hors politique de la Ville dans laquelle le contrat de ville est représenté par une présence (technicien, élu)
- Nombre de réponses collectives à des AAP
- Nombre de participations des partenaires aux instances, variété des partenaires présents
- Nombre de mobilisations bilatérales hors instance
- Capacité des partenaires (COPIL / COTECH) de prendre des décisions concertées
- Nombre, fréquence et fréquentation (qui, combien) des espaces de concertation, analyse partagée, diagnostique thématique partenarial animés par l'équipe projet politique de la ville
- Identification de l'effet levier du contrat de ville sur la mobilisation du droit commun

Exemples de sources

- Utilisation des indicateurs de suivis alimentés annuellement par les partenaires
- Comptes rendus de réunions
- Recueil de parole auprès de partenaires du contrat de ville

Exemples de méthodes mobilisables et appropriées

- Analyse de la programmation et du tableau d'indicateurs de suivi
- Analyse documentaire
- Questionnaire ou entretien qualitatif auprès d'habitants et/ou de porteurs de projet
- Séminaire partenarial d'analyse partagée

Les indicateurs de suivi

La réalisation de l'évaluation à mi-parcours puis en fin de parcours, s'appuie sur des indicateurs de suivi alimentés annuellement. Ils enrichissent l'analyse de la programmation (qu'a-t-on fait ?) et l'évaluation de son effet (a –t-on bien fait ? comment faire mieux ?).

Les trois principales sources de ces indicateurs de suivi sont les suivantes :

- Les bilans d'activité des porteurs de projets
- Des données complémentaires transmises par les porteurs de projets
- Les partenaires de droit commun dont les données permettent d'identifier des évolutions dans les pratiques, usages, parcours des habitants.

Le tableau d'indicateurs suivant est présenté à titre indicatif et fera l'objet d'une concertation avec les partenaires du contrat de ville, de manière à en assurer une alimentation collaborative annuelle.
Trois types de données sont à envisager :

- Des données de suivi des actions portées par le contrat de ville
- Des données relatives à la mise en réseau des acteurs
- Les données de contexte et d'effet des actions portées par le contrat de ville (Droit commun) des actions portées par le contrat de ville ou pour lesquelles le contrat de ville fait effet levier

Les données de suivi présentées ci-dessous **ne sont ni exhaustives, ni définitives**, un tableau consolidé sera élaboré avec les partenaires du contrat de ville.

Les données de suivi des actions portées par le contrat de ville

	Accès à la culture	Accès au sport	Prévention/lutte contre le décrochage scolaire	Education	Accès aux droits	Prévention santé et accès aux soins
Nombre d'hommes						
Nombre de femmes						
Nombre de 0/3 ans						
Nombre de 4/6 ans						
Nombre de 11/15 ans						
Nombre de 16/18 ans						
Nombre de 19/25 ans						
Nombre de 60 ans et +						
Nombre d'enfants porteur d'un handicap						
Nombre d'actions concernées						
Nombre d'actions permettant de sortir du quartier						
Nombre d'actions qui impliquent des parents						
Nombre d'actions co-construites avec des habitants						

Les données de contexte et d'effet des actions portées par le contrat de ville (Droit commun) des actions portées par le contrat de ville ou pour lesquelles le contrat de ville fait effet levier

	Sexe des publics QPV touchés		Tranches d'âge des publics touchés			
Données de contexte et d'impact (Droit commun)	Nombre d'hommes	Nombre de femmes	Nombre d'enfants (moins de 15 ans)	Nombre d'adolescents (15/18 ans)	Nombre de séniors (60 ans et +)	Nombre d'enfants porteur d'un handicap
Accès aux structures culturelles de droit commun						
Accès et inscriptions à des pratiques sportives (associatives / en club)						
Inscription dans les lieux d'accueil / de garde petite-enfance						
Inscription dans les lieux d'accueil enfance / jeunesse						
Nombre de décrocheurs 1er degré						
Nombre de décrocheurs second degré						
Nombre de créations						
Nombre de radiations						
Chiffre d'affaire moyen						
Nombre d'entreprises de moins de 3 ans						
Nombre d'entreprises de plus de 3 ans						
Les demandeurs d'emploi						
Les demandeurs d'emploi seniors						
Les dispositifs financés par la BPI						
Les actions portées par le CLS						
Les dispositifs financés par la DRAC						
Les mises en emploi						

Inscriptions en MLI							

Des données relatives à la mise en réseau des acteurs

Données relatives à la dynamique partenariale et de coopérations locales	Nombre de fois	Nombre de participants	Nombre de structures / institutions différentes	Nombre d'habitants	Nombre de représentants associatifs	Nombre de représentants acteurs locaux / économiques	Nombre d'instances différentes
COPIL							
COTECH							
Commissions thématiques							
Séminaire annuel							
Instances d'évaluation							
Mise en réseau thématique (santé, vieillissement, etc.)							
Participation de l'équipe politique de la ville (élu et/ou techniciens) à des instances de Droit commun							

ANNEXE 3 - Synthèse de la concertation citoyenne

Démarche de concertation:

TRAVAIL AVEC LES MÉDIATEURS ET MÉDIATRICES VILLE, les Référents de quartiers, les associations:
Mobilisation pour relayer le questionnaire en ligne réalisé par l'ANCT auprès des habitants que les associations ne mobilisent pas.
Un questionnaire a été produit par Villes et Territoires, qui reprend le questionnaire de l'ANCT et le vulgarise pour des personnes très éloignées des institutions.

QUELLES ÉTAPES ?

12 octobre:

RÉUNION DE CONCERTATION AVEC LES ASSOCIATIONS/LES PARTENAIRES
Quel est le quartier souhaité en 2030 ?
- Retour sur les questionnaires habitantes
- Échanges autours des priorités identifiées
- Mise en discussion des différents enjeux pour la ville

Les associations ont été invitées à mobiliser des habitants pour ce temps de concertation.

27 octobre : restitution de la concertation:

ANALYSE DES QUESTIONNAIRES ET RESTITUTION DES APPORTS DE LA CONCERTATION AUPRES DES MEMBRES DU COTECH ET DES ASSOCIATIONS.
Une réunion de restitution le 15 novembre permettra de partager les enjeux identifiés par les habitants, et de les mettre en regard des enjeux identifiés dans l'évaluation, pour co-construire le contrat de ville

Enquête auprès des habitants

Villes et Territoires a mené une enquête par questionnaires, qui a été relayée auprès des habitants par les médiateurs, les référents de quartier de la Commune (bénévoles), des porteurs de projets du contrat de ville de Lézignan-Corbières. Il a été souhaité que cette enquête couvre toute la commune et pas seulement le quartier prioritaire.

Ils ont été questionnés sur quatre grandes thématiques :

- La perception qu'ils ont de leur quartier
- Les projets qu'ils aimeraient voir naître sur le territoire
- Les aspects de la vie quotidienne qui leur semblent les plus important à prendre en compte
- Leur volonté à participer à des projets/action/animation réalisés sur le quartier.

114 habitants ont répondu au questionnaire, dont 58 en QPV (2% de la population en QPV).

Profil des répondants

114 réponses dont 58 habitent en quartier prioritaire

Toutes les tranches d'âge sont touchées même si les plus jeunes et les plus âgés restent sous représentés.

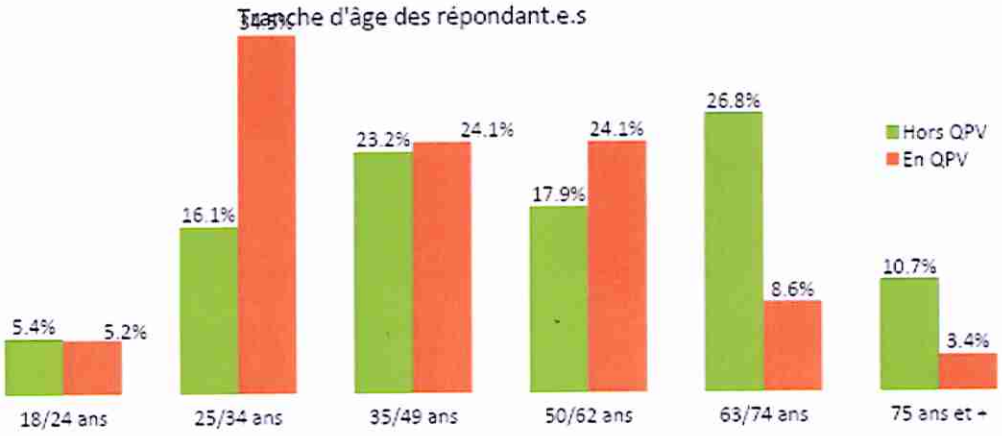

Les femmes, 43 sur 58 répondants en QPV, sont sur-représentées

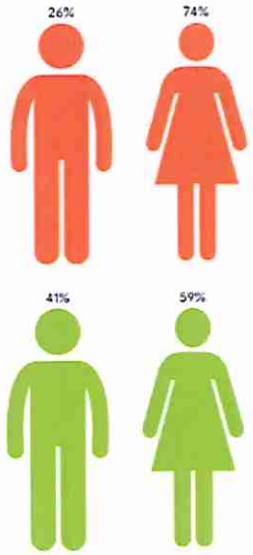

Comment vous sentez-vous dans votre quartier ?

Les habitants se sentent en premier lieu bien dans leur quartier (65,5%). Cependant retenons également que plus d'un répondant sur 3, habitant en QPV ne s'y sent pas bien. 1 habitant sur 5 affirme même ne pas s'y sentir bien du tout. Il existe donc un écart significatif en matière de bien-être entre habitants du QPV et ceux qui résident en dehors de cette périphérie.

En QPV

65.5% 34.5%

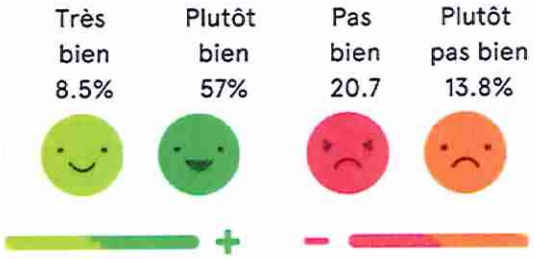

Hors QPV

80% 20%

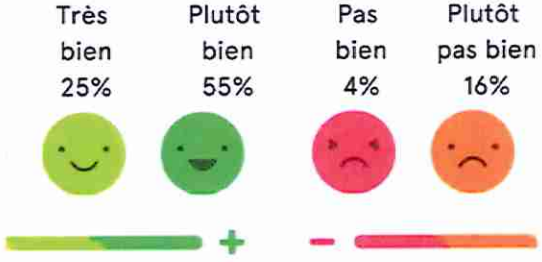

Un mot pour définir votre quartier

En QPV

- **Sale : 24%**
- **Délinquance, insécurité : 14%**
- **Mort, manque de vie sociale : 12%**
- **Calme, convivial : 8,5%**
- **Bruyant : 8,5%**
- **Mal entretenu, dégradé : 7%**
- **Dangereux : 5%**
- **Agréable : 5%**
- **Vieillissant, hostile, triste : 2%**

Hors QPV

- **Calme, convivial : 41%**
- **Agréable : 19,5%**
- **Bruyant : 9%**
- **Convivial : 7%**
- **Sale : 4,5%**
- **Délinquance, insécurité : 3,5%**
- **Mort, mal entretenu et dangereux : moins de 2%**

Les répondants du QPV sont près de 5 fois moins nombreux à estimer que le quartier est calme et tranquille (8% en QPV pour 41% hors QPV). De manière générale les habitants du QPV ont une vision relativement dégradée et anxiogène de leur quartier, là où plus d'un répondant sur 2 habitant hors QPV utilise des termes positifs et satisfaits pour évoquer leur quotidien dans leur quartier.
Le sentiment d'être en insécurité est 2 fois plus fort au sein du QPV.

Ce que j'aime le plus dans mon quartier

Ce que j'aime le plus	QPV	Hors QPV
La proximité des commerces	32,6%	58,7%
La proximité des activités de loisirs	30,4%	13,0%
Le liens de proximité avec les gens	19,6%	21,7%
Le calme	13,0%	56,5%
Les logements	13,0%	6,5%
Les espaces verts	8,7%	34,8%
Rien	6,5%	4,3%
La localisation géographique	4,3%	34,8%
La proximité de la nature	2,2%	19,6%
la solidarité	2,2%	17,4%
La proximité des Etb scolaires	2,2%	10,9%
Le marché	2,2%	
Les transports en commun		21,7%
La présence des jeunes		6,5%
La proximité d'une offre santé		6,5%
Les pistes cyclables		2,2%

La proximité sous toutes ses formes (commerces, activités, lien social) est l'aspect le plus cité par les répondants du QPV.

Le calme, qui est plébiscité par plus d'1 habitant sur 5 hors du QPV, n'apparaît que pour 13% dans les réponses des habitants du QPV, qui indiquent par ailleurs rêver de calme et de tranquillité.

Ce dont je suis le plus fier	QPV	Hors QPV
Les associations de proximité	28,2%	6,8%
Rien	28,2%	27,3%
La convivialité, cohésion	12,8%	15,9%
Le voisinage	10,3%	2,3%
Les services et commerces de proximité	10,3%	31,8%
Les espaces verts	7,7%	20,5%
Le marché	7,7%	0,0%
Le calme, tranquillité	5,1%	29,5%
La localisation géographique	5,1%	9,1%
La solidarité	5,1%	6,8%
L'animation de quartier	5,1%	4,5%
La proximité de la nature	2,6%	13,6%
Les transports	2,6%	4,5%
Les établissements scolaires	2,6%	4,5%
Le travail des agents publics	2,6%	0,0%
L'accessibilité pour handicapé à la gare	2,6%	0,0%

La proximité des associations est l'aspect le plus cité par les répondants du QPV, rejoignant ce qu'ils ont indiqué aimer dans le quartier. Cependant pour une proportion toute aussi importante, rien dans ce qui caractérise le quartier n'inspire de fierté.

Un certain nombre d'habitants indiquent n'être fier de rien en particulier dans leur quartier, cette réponse apparaît 2 fois pour les habitants du QPV que ceux hors QPV.

Le calme/tranquillité, les espaces verts, plébiscités par les habitants hors QPV, ne sont cités que par moins d'1 habitant sur 10 en QPV.

Ce que j'aime le moins dans mon quartier

Ce que j'aime le moins	QPV	Hors QPV
Incivilités, insécurité	30,0%	13,5%
Voirie dégradée, insuffisante ou dangereuse	20,0%	21,6%
Espace public dégradé	20,0%	16,2%
Manque de commerces et services de proximité	20,0%	8,1%
Stationnement, circulation, vitesse, incivilité routière	15,0%	18,9%
Manque d'espaces verts	10,0%	13,5%
Manque de poubelles, bornes de tris, ramassage déchets recyclables	10,0%	8,1%
Manque ou absence de médecins	10,0%	13,5%
Pas/peu d'association et animation de quartier	5,0%	8,1%
Pas ou peu de transports en commun	5,0%	21,6%
Pas assez d'activités et d'équipements urbains pour les jeunes	5,0%	0,0%
Le profil des habitants / le voisinage	5,0%	2,7%
Je n'aime rien	5,0%	0,0%
habitat dégradé	5,0%	0,0%
Trop de personnes âgées	5,0%	0,0%

Près d'1 habitant sur 3 en QPV exprime un sentiment d'insécurité et 40% font état de la dégradation général de l'espace public (voirie comprise). Si nous avons précédemment vu que les répondants appréciaient la proximité des commerces, cela ne signifie pas qu'ils n'en souhaiteraient pas davantage puisque 1 répondant sur 5 évoque le manque de commerce comme l'un des aspect qu'il aime le moins dans son quartier.

Ce dont je rêve pour mon quartier

Mon rêve pour mon quartier	QPV	Hors QPV
Plus d'animations et festivités, et d'offre de loisirs	**25,6%**	8,1%
Plus d'espaces verts	**20,9%**	10,8%
Renforcer la sécurité	**20,9%**	**21,6%**
Plus d'aires de jeux	18,6%	5,4%
Renforcer la propreté des espaces publics	14,0%	8,1%
Aménagement de voies pour mobilité douce	11,6%	5,4%
Une vraie politique de gestion et de tris des déchets	11,6%	21,6%
Aménagement des trottoirs et voies de circulation piétonnes	11,6%	18,9%
Plus d'information sur les événements et festivités	7,0%	0,0%
Des transports en commun pour aller à la zone industrielle ou à l'hôpital	7,0%	0,0%
Plus de transports en commun	4,7%	18,9%
Plus de calme, tranquillité	4,7%	5,4%
Plus de commerces	4,7%	5,4%
Un meilleur entretien des espaces verts	2,3%	18,9%
Réfection des routes, des chemins	2,3%	8,1%

Loin de rêves fantasques, les habitants émettent des souhaits relevant du quotidien et de leur cadre de vie : une vie sociale plus riche, un cadre de vie plus végétalisé et adapté aux besoins des jeunes enfants, le renforcement de leur sentiment de sécurité.

Le renforcement de la sécurité est le point sur lequel les habitants se rejoignent, quel que soit leur lieu de vie,

L'aménagement de l'espace public et de la voirie relève également d'une attente partagée par les habitants.

Enfin l'absence de poubelle ou d'une logistique de proximité de la gestion des déchets revient avec récurrence dans les réponses des habitants en QPV et en dehors.

Ce que je veux dans le quartier

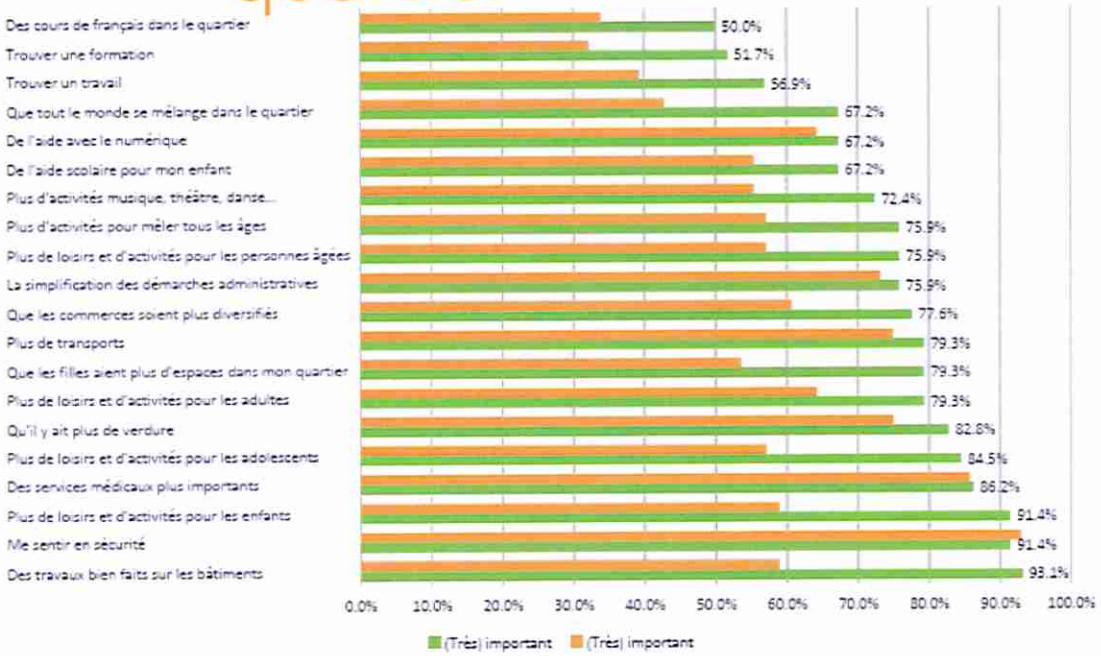

On observe une distinction assez forte dans les priorités entre les habitants résidants au sein du QPV ou hors du QPV.

L'aspects le plus importants pour les habitants du QPV est celui des travaux sur le bâti puisque 93% des habitants du QPV estiment que c'est important ou très important (pour 58,9% hors QPV).
La mixité des populations, l'importance de l'espace extérieur et les activités de loisirs pour les enfants et adolescents sont des préoccupations propres aux résidants du QPV (91, 84 et 79%).

Parmi les préoccupations communes aux habitants QPV et hors QPV on retrouve les besoins :
- De sécurité,
- Une présence des services de santé,
- Plus de verdure dans la ville,
- Plus de transports,
- La simplification des démarches administratives,
- Plus d'accompagnement avec le numérique,

La participation des habitant.e.s

Avez-vous déjà participé à un projet/une action/une animation dans votre quartier ?

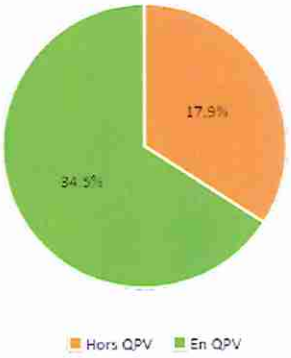

On constate que parmi les habitants ayant répondu, ceux du quartier politique de la ville ont plus participé que ceux situéS hors du quartier prioritaire (34,5% contre 17,9% hors QPV).

Si vous étiez invités à participer à des projets pour changer le quartier, est-ce que vous voudriez venir ?

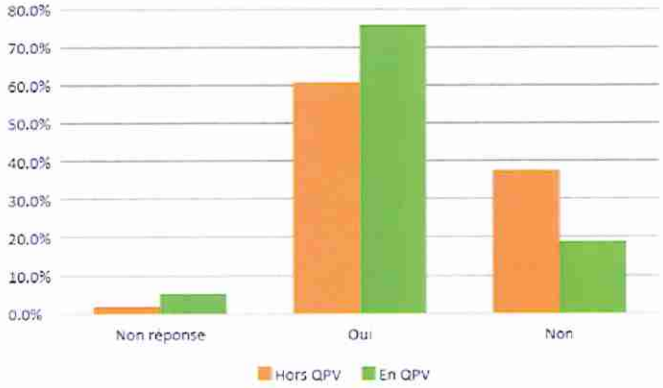

L'ensemble des répondants indique en forte proportion être prêt à participer à des projets/actions/animations dans le quartier.

Une plus grande part des habitants hors QPV (37,5%) ne souhaite toutefois pas participer à de nouveaux projets, la moitié d'entre eux faute de temps.

Qu'est-ce qui pourrait vous aider à participer sans difficulté ?

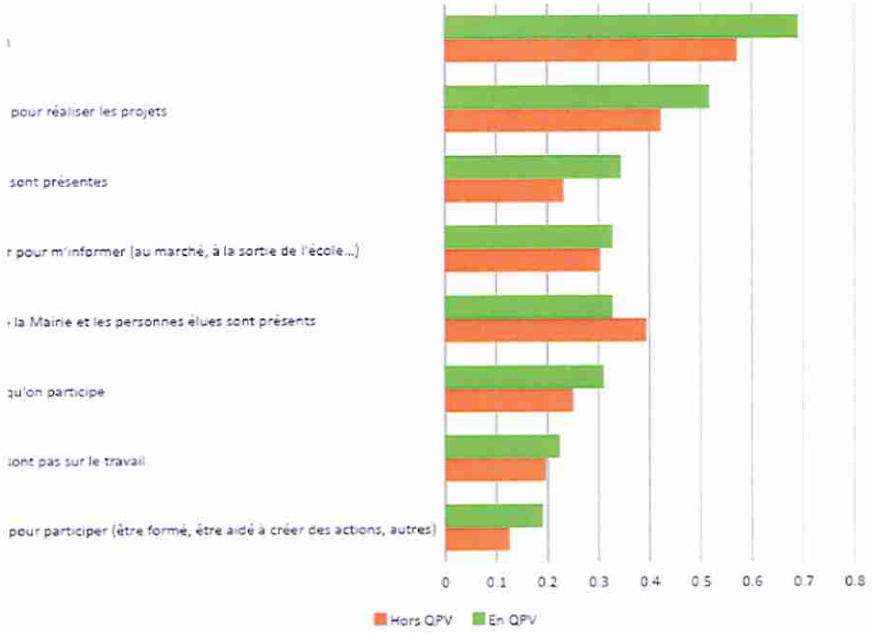

L'information semble être l'enjeu central dans la participation des habitants du QPV. En effet, plus d'information est demandé par 69% de ses habitants.

- Au-delà de l'information, plus de la moitié des enquêtés souhaite disposer d'un fond pour faire des projets

- Sur le centre ancien (centre-ville/Eglise), la moitié des répondants indique que la présence sur les marchés et aux sorties d'école les inciterait à participer, ainsi que d'avoir des temps de rencontre en dehors des temps de travail.

66% C'est la proportion de répondants souhaitant être systématiquement informéS quand un projet/une action/une animation est créée.

/!\ Si les habitants souhaitent être informéS, ils ne veulent cependant pas être des relais d'informations (87% ne le souhaiteNT pas).

Liste des signataires du contrat de ville de Lézignan-Corbières 2024-2030.

Christian POUGET
Préfet de l'Aude

Gérard FORCADA
Maire de
Lézignan-Corbières

Joël LAPORTE
Directeur de la DDSEN
de l'Aude

Hélène SANDRAGNÉ
Présidente du Conseil
Départemental de l'Aude

Carole DELGA
Présidente de la
Région Occitanie

André HERNANDEZ
Président de la
CCRLCM

Frantz FOUGERES
Président de la CAF de
l'Aude

Marie-Christine
BOURREL
Présidente Habitat Audois

Philippe VERGNES
Président de la Chambre
d'Agriculture de l'Aude

Louis MADAULE
Président de Chambre de
Commerce et d'Industrie
de l'Aude

Pierre VERA
Président de la Chambre
des Métiers de l'Aude

Hélène DELMAS
Directrice de l'agence
France Travail de
Lézignan-Corbières

Xavier CRISNAIRE
Directeur de l'ARS de
l'Aude